

NUMÉRO 2 / 2013

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

LE MAGAZINE DE LOSCE



Aperçu général »



1 2 Paris Berlin
La France et l'Allemagne célèbrent 50 ans d'amitié et de coopération _p4

3 Turquie/Géorgie Un point de passage frontalier modernisé à Sarp/Sarpi permet de gagner plusieurs heures sur le temps de transport. __ p12

4 Bosnie-Herzégovine
Dix-huit années après le conflit, rompre le cercle vicieux de la haine et des récriminations demeure une tâche essentielle de l'OSCE, dans les salles d'audience, les salles de classe et les salles des commissions. _ p28

5 Och (Kirghizistan) Au sein d'une communauté touchée par des confrontations ethniques, un crime horrible a débouché sur une série d'événements heureux. Un membre de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique raconte comment Suleiman-Too se relève progressivement. _ p32

6 La Méditerranée Les migrants sans papiers. Pourquoi viennent-ils chez nous ? Quelle que soit leur histoire, ils sont vulnérables à l'exploitation. Si la traite à des fins d'exploitation sexuelle demeure un problème, l'exploitation par le travail est en hausse. _ p34

Table des matières » Numéro 2/2013

Il faut fêter cela !

L'amitié franco-allemande

Les cinquante ans du Traité de l'Élysée ; Les jeunes sont la clé ; Relier des rivières entre elles pour rapprocher les peuples __ 4



OSCE

Liberté en ligne ; Contrôle des armes ; Afghanistan ; Journées de la sécurité ; empreinte environnementale __ 8

Entretien

Rencontre avec Yurdakul Yigitgüden, Coordonnatrice des activités économiques et environnementales de l'OSCE __ 10

Rapport

Réduire le temps perdu

Le Manuel OSCE/CEE-ONU des meilleures pratiques aux points de passage des frontières est désormais disponible en russe. __ 12

Section spéciale

Réconciliation historique Réduire les fractures

Si les États souhaitent bâtir une communauté de sécurité, ils doivent élaborer des politiques en faveur de la réconciliation historique __ 16

Que faut-il pour se réconcilier ?

Une approche individuelle ; Toute la complexe vérité ; Plus qu'une paix négociée ; Reconnaître ses erreurs Acknowledging wrongdoing __ 22



Sur le terrain

Bosnie-Herzégovine : rompre le cercle vicieux La Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine œuvre en faveur de la réconciliation __ 28



Kirghizistan : visite de Suleiman-Too

Une préoccupation commune pour la prévention de la violence sexuelle rapproche les membres de cette communauté __ 32

Dossier

Migration et exploitation : la connexion méditerranéenne Les schémas évoluent ; Apprendre à mieux voir ; Dissiper l'ignorance ; Une condamnation à la mesure du délit ;

Faire le choix de la mobilité __ 34



Quand je suis en colère, j'ai de bonnes idées : indemnisation des victimes __ 44

Entretien exclusif

Max Kampelman à Madrid __ 46

Votre avis __ 48

Percolations

Indignez-vous ! ; Comment faire des éclairs de l'amitié ? ; Publications récentes de l'OSCE __ 50



Le Président français, Charles de Gaulle, et le Chancelier allemand, Konrad Adenauer, signent le Traité de l'Élysée, Paris, 22 janvier 1963. (Photos : AFP)

« Mon cœur déborde
d'émotion et mon âme est
reconnaissante »

Charles de Gaulle, lors de
la signature du Traité

Il faut fêter cela ! L'amitié franco- allemande

« Le cadre est à présent en place pour permettre une véritable coopération, et pour favoriser l'éclosion d'un sentiment d'unité entre nos deux peuples qui résistera aux rigueurs de l'avenir. »

Konrad Adenauer, dans un télégramme envoyé le lendemain de la signature

Les cinquante ans du Traité de l'Élysée

Il est difficile d'imaginer aujourd'hui à quel point les relations entre l'Allemagne et la France étaient chancelantes lorsque, par une froide journée de janvier dans le Paris d'après-guerre, il y a un demi-siècle, le Président Charles de Gaulle a reçu son homologue allemand Konrad Adenauer au palais présidentiel de l'Élysée et qu'ils ont, ensemble, apposé leurs signatures au bas du Traité de coopération franco-allemande. La démarche était courageuse et tout sauf évidente.

Dans le texte du Traité de l'Élysée, comme cet accord est souvent appelé, les deux pays se sont engagés à « parvenir, autant que possible, à une position analogue » sur toutes les questions économiques, politiques et culturelles importantes.

« Presque révolutionnaire », ont déclaré les Ministres allemand et français des affaires étrangères, Laurent Fabius et Guido Westerwelle, dans un article rédigé conjointement qu'ils ont publié pour marquer le 50e anniversaire du Traité cette année.¹

« Exemple vraisemblablement le plus spectaculaire de l'histoire montrant comment un continent de guerre et de conflit peut se transformer si rapidement en un continent de paix et de coopération », c'est en ces termes que Thorbjørn Jagland, Président du comité Nobel et Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, a décrit la réconciliation lors de la remise du prix Nobel de la paix à l'Union européenne en décembre dernier.

Lors de la célébration du 50e anniversaire du Traité au siège de l'Organisation à Vienne, les représentants français et allemand auprès de

l'OSCE ont tous deux établi le parallèle avec la tâche des 57 États participants consistant à rechercher un terrain d'entente en matière de sécurité.

L'Ambassadeur d'Allemagne, Rüdiger Lüdeking, a déclaré : « La réconciliation et l'amitié ne peuvent être imposées d'en haut, mais résultent plutôt d'un processus continu. C'est vrai pour la relation franco-allemande, les deux pays devant, par exemple, actuellement remédier ensemble à la crise de la dette. C'est vrai également pour l'OSCE, au sein de laquelle nous sommes confrontés à des tensions dans les relations Est-Ouest qui ont augmenté ces derniers temps ». L'Ambassadeur de France, François Alabrune, a, pour sa part, déclaré : « L'OSCE a bien intégré l'importance du travail de réconciliation. Elle nous paraît outillée pour faire encore davantage en ce domaine. »

1. Article paru dans Le Monde et la Frankfurter Allgemeine Zeitung, 23 janvier 2013

Les jeunes sont la clé

Lily Gardner Feldman

Il y a cinquante ans, en septembre 1962, le Président français Charles de Gaulle s'est adressé à la jeunesse allemande à Ludwigsburg. Il lui a rappelé les dangers d'une Europe divisée et d'un monde incertain en l'appelant à faire preuve de solidarité face aux défis à relever. Faire vivre cette solidarité, a-t-il déclaré, « devait être avant tout l'œuvre de la jeunesse. »

Son homologue, le Chancelier Konrad Adenauer, partageait son point de vue : « Les efforts de coopération entre les Français et les Allemands doivent être accrus, en particulier par les organisations de jeunes ». Le sort de nos deux pays en dépendait, a-t-il dit.

Les échanges de jeunes ont débuté de manière informelle peu après la guerre grâce à des organisations telles que l'Institut franco-allemand, qui a été inauguré à Ludwigsburg en 1948 et qui est toujours actif aujourd'hui.

Lors de la signature du Traité de l'Élysée par la France et l'Allemagne, la création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse avait représenté un élément essentiel de cet engagement.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse

Qui sont les participants ? Huit millions de jeunes français et allemands, ainsi que des jeunes d'autres pays d'Europe occidentale et d'Europe centrale et orientale, ont pris part à ce jour à plus de 300 000 programmes d'échanges.

Quel type d'activités ? Programmes d'échanges, formations, festivals, conférences, séminaires et stages couvrant des domaines allant du journalisme à l'emploi en passant par l'agronomie.

Qui organise ces activités ? Des associations de jeunesse, des clubs de sport, des centres d'apprentissage des langues, des syndicats, des écoles et des universités, ainsi que des comités de jumelage.

Consultez les informations publiées à l'occasion du 50e anniversaire sur le site Web de l'Office franco-allemand de la jeunesse : www.dfw.org

Autres organisations qui rapprochent la jeunesse française et allemande:

Action Réconciliation, fondée en 1958 par l'Église protestante allemande en réaction à sa passivité durant la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste, gère des programmes de bénévoles qui, bien que de portée modeste, ont l'énorme ambition de « décontaminer l'histoire » et de lutter contre les stéréotypes.

La Fondation Robert Bosch, créée dans les années 1960, soutient les jeunes professionnels dans le domaine des arts, de la culture, de l'enseignement supérieur, du journalisme, des affaires et de la politique.

Ces six dernières décennies, les jeunes ont été l'une des forces de la transformation complète des relations franco-allemandes. Quels sont les secrets de ce succès ?

Un objectif clair : promotion de la tolérance par l'éducation et la familiarisation ; mise en place de programmes réguliers et axés sur le long terme ; et engagement personnel et professionnel fort.

Mais, au cours d'un siècle dans le cadre duquel il reste de multiples défis à relever, il nous faut éviter l'excès d'optimisme. Les jeunes sont-ils prêts à faire preuve du même engagement et du même dynamisme que les générations précédentes ? Les institutions peuvent-elles réorganiser leurs programmes pour faire face aux défis auxquels la génération actuelle est confrontée et animer leurs aspirations pour le XXIe siècle ?

Lily Gardner Feldman est maître de recherches titulaire d'une bourse Harry et Helen Gray à l'Institut américain d'études allemandes contemporaines de l'Université John Hopkins.



Pour en savoir plus !

Lily Gardner Feldman, *Germany's Foreign Policy of Reconciliation: From Enmity to Amity* (Rowman & Littlefield, 2012)

Cet ouvrage offre non seulement des indications précieuses sur l'élaboration de la politique étrangère de l'après Seconde Guerre mondiale, mais capture également l'essence même de la réconciliation internationale en tant que pierre angulaire fondamentale de cette politique étrangère. Peu de pays se sont trouvés aux prises avec leur passé d'auteurs avec des convictions morales aussi fortes que l'Allemagne durant l'ère de l'après Deuxième Guerre mondiale.

Il ne s'agit pas là d'un modèle propre à l'Allemagne, mais d'un modèle dont on peut tirer des enseignements pour la réconciliation en tant que processus international. S'appuyant sur les cas de la France, d'Israël, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie/ République tchèque, l'auteur nous parle de confrontation

avec notre propre histoire « horrible » en tant que nation, des motivations morales et pragmatiques qui conduisent à une politique étrangère reposant sur la réconciliation, de la conjugaison des catalyseurs fondamentaux qui rendent la réconciliation possible – une confrontation permanente et constructive avec le passé ; une reconnaissance des souffrances endurées ; des dirigeants et des acteurs sociaux visionnaires ; des institutions gouvernementales réformées ; et des cadres multilatéraux institutionnalisés.

Relier des rivières entre elles pour rapprocher les peuples

L'eau n'est pas seulement une ressource précieuse ; elle peut jouer un rôle clé dans la réconciliation de communautés et d'États. La décision de relier entre elles les voies navigables françaises, allemandes et luxembourgeoises a représenté un véritable exemple de réconciliation dans la pratique.



Le Président allemand Heinrich Lübke, la Grande Duchesse Charlotte du Luxembourg et le Président français Charles de Gaulle inaugurent l'ouverture de la Moselle aux navires de fort tonnage, le 26 mai 1964. Photo aimablement mise à disposition par Alice Ackermann

La France a accepté que la Sarre fasse partie de la République fédérale d'Allemagne à condition, notamment, que la Moselle soit canalisée. Les négociations ont abouti à un traité signé par l'Allemagne, la France et le Luxembourg en 1956, soit cinq mois avant le Traité de Rome qui a créé la Communauté européenne.

Entre 1958 et 1964, les trois États voisins se partageant la Moselle ont participé à un projet mené en commun visant à rendre 270 kilomètres de la rivière – de Coblenche à Thionville – navigables en permanence.

Aujourd'hui, la Moselle est l'une des voies navigables les plus fréquentées d'Europe.

L'OSCE promeut la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau



Renforcement de la confiance sur le Dniestr En 2012, l'OSCE a contribué à la signature d'un nouveau traité entre la Moldavie et l'Ukraine portant sur la gestion durable du bassin fluvial du Dniestr.

Ce traité est le résultat de huit années de coopération

progressive entre de nombreuses parties prenantes des deux pays, y compris de la région transnistrienne.

Il s'agit d'un cadre de coopération en matière de prévention et de réduction de la pollution de l'eau, de régulation du débit de l'eau, de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement de la mer Noire.

L'OSCE, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont procédé, dans le cadre de l'Initiative Environnement et sécurité, à des études communes, qui ont permis de mettre en évidence de sérieux problèmes de qualité de l'eau, une biodiversité déclinante et une détérioration des écosystèmes le long du fleuve. La signature du Traité est venue à point nommé.

#OSCE

Garantie de la liberté en ligne

Évoquant les stratégies de réglementation de l'Internet dans le discours d'orientation qu'elle a prononcé à la Conférence de l'OSCE « Internet 2013 – Façonner les politiques pour favoriser la liberté des médias », tenue à Vienne en février, Dawn Nunciato a proposé de recourir « au scalpel plutôt qu'au marteau de forgeron ». Pour la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, protéger les enfants et les minorités des abus en ligne est important. Mais, lorsqu'ils envisagent une réglementation, les États devraient se demander : est-elle nécessaire ? Existe-t-il une alternative ? Le Guide de l'autoréglementation des médias en ligne, publié par l'OSCE, propose un certain nombre de solutions novatrices, comme des salles de rédaction ouvertes ou des pages de chat de rédacteurs en ligne, pour faire participer les lecteurs au contrôle du contenu.



Contrôle des armes classiques

« Il n'existe actuellement pas de risque d'une guerre d'importance majeure en Europe. Cet état de choses historiquement inhabituel s'explique par la fin du conflit idéologique, l'influence inhibitrice, en arrière-plan, des armes nucléaires et le fait que le Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe ait permis de réduire le nombre d'équipements militaires disponibles pour des attaques par surprise – en particulier la fameuse destruction de 72 000 pièces d'équipements limitées par le Traité dont il a été fait, à juste titre, grand cas. Cela étant, au niveau stratégique, au sein de l'espace de l'OSCE, on constate

également la réapparition d'une méfiance considérable et préoccupante. C'est la raison pour laquelle il convient d'agir afin de préserver la transparence et la prévisibilité militaires qui ont été qualifiées de joyau de la couronne euro-atlantique », a déclaré Paul Schulte, de la Dotation Carnegie, lors de la Journée de la sécurité de l'OSCE, tenue à Vienne le 4 mars 2013. M. Schulte et d'autres experts ont examiné les diverses possibilités pour une nouvelle approche du contrôle des armes classiques.

Les représentants des 57 États participants débattent régulièrement du contrôle des armes et d'autres questions relatives à la sécurité militaire au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité, que préside actuellement la Lituanie.

Engagement avec l'Afghanistan

Dans son allocution de bienvenue aux invités à la Journée de la sécurité tenue à Vienne le 12 mars, le Secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier, a qualifié la « capacité de coopérer avec l'Afghanistan dans le cadre plus vaste de la région de l'Asie centrale élargie » de valeur ajoutée essentielle de l'assistance de l'OSCE à ce pays ravagé par la guerre.

L'OSCE a élaboré plus de 30 projets en soutien à l'Afghanistan, l'un de ses partenaires pour la coopération, depuis que les 57 États participants ont décidé, en 2011, d'intensifier leur engagement en sa faveur. Elle soutient également le processus « Au cœur de l'Asie », piloté au niveau régional et initié par l'Afghanistan et la Turquie à Istanbul en 2011, et aidera à mettre en œuvre trois des six mesures de confiance, portant sur la lutte contre les stupéfiants, sur la lutte contre le terrorisme et sur l'éducation, récemment convenues par le groupe à Almaty.



Au travers de son École des cadres pour la gestion des frontières à Douchanbé, de son programme de patrouilles et de son projet de leadership à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan, de son Académie à Bichkek et des cinq opérations de terrain en Asie centrale, l'OSCE offre aux gardes frontière, aux responsables de l'application des lois et aux jeunes administrateurs afghans des possibilités de formation et favorise le commerce transfrontière.

Journées de la sécurité

Les Journées de la sécurité de l'OSCE de 2013 ont eu lieu à la Hofburg les 17 et 18 juin 2013. Des experts en sécurité et des représentants du monde universitaire, de groupes de réflexion, de la société civile et des médias de l'ensemble de la région de l'OSCE étaient invités à débattre du rôle de l'OSCE au XXI^e siècle. Les Journées de la sécurité de 2013 comportaient également une session « couche-tard » destinée spécialement à un public jeune. #secdays

Réduction de notre empreinte environnementale

Le Forum économique et environnemental de cette année est axé sur la réduction de l'empreinte environnementale des activités liées à l'énergie. L'exploitation de l'énergie éolienne, solaire et hydroélectrique et la responsabilisation accrue des industries extractives traditionnelles ont été quelques-uns des thèmes examinés à la deuxième réunion préparatoire du Forum économique et environnemental, tenue à Kiev le 16 avril. « La bonne nouvelle est que les solutions à ce défi renferment des possibilités de création d'emplois verts,



d'innovation dans nos économies et de croissance verte », a fait remarquer Leonid Kozhara, Président en exercice de l'OSCE et Ministre ukrainien des affaires étrangères. Les résultats des deux réunions préparatoires (la première s'est déroulée à Vienne en février) viendront alimenter la réunion finale du Forum, qui se tiendra à Prague du 11 au 13 septembre.

Rencontre avec Yurdakul Yigitgüden

Halil Yurdakul Yigitgüden (Turquie) a pris ses fonctions de Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE le 1er février 2013. Il s'est entretenu avec la rédactrice en chef de Communauté de sécurité, Ursula Froese.



« Si les gens ont faim, ils n'auront pas beaucoup d'intérêt pour les questions d'éthique mondiale. »

Vous avez étudié l'ingénierie des mines à Aix-la-Chapelle, en Allemagne. Quelle influence cela a-t-il eu sur votre future carrière ? J'étais étudiant à Ankara lorsque j'ai obtenu une bourse d'une entreprise minière publique pour étudier en Allemagne. Aix-la-Chapelle était l'une des villes les plus cotées pour étudier l'ingénierie des mines et j'ai donc pris la décision d'y poursuivre mes études. Le programme était très intéressant. L'un des aspects que j'appréciais le plus était son caractère assez général – nous avions de nombreux cours, également en droit, en économie et en gestion commerciale. J'y ai obtenu un doctorat et j'y ai travaillé comme enseignant pendant quatre ans et comme assistant du doyen pendant deux ans. J'aimais cette combinaison de travail scientifique et administratif, et cela m'a été très utile par la suite.

Qu'avez-vous fait lors de votre retour en Turquie ?

J'ai été ingénieur de projet pendant trois ans pour Etibank, l'entreprise qui m'avait octroyé la bourse. Ensuite, on m'a demandé d'aller à l'Organisme public de planification pour promouvoir l'investissement dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie, et d'examiner aussi les outils que d'autres pays utilisaient. J'ai eu la chance d'aller au Japon pour y étudier leurs politiques de développement régional et visiter leurs régions les moins développées, comme Shimane, Tottori et l'île de Hokkaido, dans le Nord, ainsi que de voir quelles mesures d'incitation les Japonais appliquaient pour développer ces régions.

J'ai eu beaucoup de plaisir à faire ce travail. Je me suis rendu compte – et c'est, bien

entendu, toujours le cas pour notre action aujourd'hui – que, si nous voulons atteindre des objectifs de développement, ces objectifs doivent toujours coïncider avec ceux des citoyens. Faute de quoi, nous ne serons jamais en mesure de parvenir à une réelle démocratie ou à la bonne gouvernance. Si les gens ont faim, ils n'auront pas beaucoup d'intérêt pour les questions d'éthique mondiale.

Je suis revenu chez Etibank en 1987 en qualité de vice-président. J'étais bien sûr fier de travailler à ce niveau exécutif élevé pour l'entreprise qui avait financé mes études.

Un nouveau domaine de responsabilités s'est ouvert pour moi lorsque le Ministre des transports et des communications m'a invité, en 1991, à devenir son sous-secrétaire d'État adjoint. Pendant quatre ans, j'ai travaillé dans le domaine de l'infrastructure et de l'aviation civile, au Ministère, et en qualité de président de l'Autorité nationale des aéroports et du trafic aérien.

En 1995, j'ai été assez heureux de rejoindre le secteur privé. Je suis allé à Istanbul pour prendre la tête d'un conglomérat, la Fenis Holding, qui est active dans le domaine des profilés d'aluminium, des produits textiles et de la construction – une fois de plus, un secteur nouveau pour moi. Toute ma vie, j'ai eu l'occasion d'apprendre de nouvelles choses – et cela continue aujourd'hui à l'OSCE

De 1997 à 2003, j'ai été Sous-Secrétaire au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles avant de travailler comme consultant sur divers projets, essentiellement pour des entreprises internationales souhaitant s'établir dans la région, puis je me suis concentré pendant trois ans sur un projet de l'Union européenne portant sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les pays du Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Je me suis rendu dans les dix pays du PEM pour les aider à adapter leur législation afin de la rendre plus respectueuse de l'environnement.

Qu'avez-vous accompli en votre qualité de Sous-Secrétaire au Ministère de l'énergie et des ressources naturelles ?

Mon but était, avant tout, de restructurer le secteur turc de l'énergie. Je crois fermement en la force de l'investissement du secteur privé comme moyen d'obtenir beaucoup plus rapidement des résultats et de mieux servir la communauté. Lors de ma prise de fonctions, notre marché du gaz et de l'électricité était contrôlé à 100 % par le gouvernement. Aujourd'hui, il est à 45 % aux mains du secteur privé. Je suis très heureux que la structure du marché ait évolué et que nous puissions nous attendre à une concurrence accrue à l'avenir.

Deuxièmement, je voulais aider la Turquie à réaliser son objectif qui était de nouer des relations plus solides avec les pays du Caucase du Sud et d'Asie centrale. C'était une tâche très intéressante. La Turquie offre des bourses et une aide économique à ces pays depuis le début des années 1990. Je les ai aidés à se connecter aux marchés mondiaux et à commercialiser leurs ressources énergétiques, afin que ces ressources puissent être utilisées pour accroître leur richesse et leur prospérité.

J'ai été critiqué en raison du coût de ces projets, mais je pensais aux retombées à long terme pour mon pays. Et, de fait, nombre de ces pays sont devenus plus prospères et commercent davantage et investissent les bénéfices tirés de la vente de leurs ressources en hydrocarbures, notamment en Turquie.

Quels espoirs placez-vous dans votre travail à l'OSCE ?

Je me réjouis à la perspective de tirer des enseignements du travail de l'OSCE et, en particulier, du travail de mon Bureau. Je ne crois pas en la magie et je ne pense pas que, en qualité de responsable, vous puissiez faire prendre à votre navire un nouveau cap du jour

« Je crois fermement en la force de l'investissement du secteur privé comme moyen d'obtenir beaucoup plus rapidement des résultats et de mieux servir la communauté. »

au lendemain et voguer immédiatement vers de nouveaux horizons. Vous devez d'abord mener à bien le travail qui a déjà été entamé et aller de l'avant en s'appuyant sur cette base. Je m'intéresse au plus haut point aux liens que je vois établis entre sécurité et développement économique et questions environnementales. Prenez, par exemple, notre travail actuel dans le domaine de la protection des infrastructures énergétiques critiques : si cette infrastructure est détruite quelque part, cela peut aussi avoir un impact sur l'environnement, ce qui peut à son tour influencer négativement sur le bien-être des personnes qui

vivent dans les environs. Je ne connais aucune autre organisation qui combine toutes ces questions comme le fait l'OSCE.

Y a-t-il un domaine particulier que vous souhaiteriez explorer ?

Le développement économique est, à mes yeux, primordial. Si nous pouvons progresser davantage, il sera beaucoup plus facile d'avancer sur les questions de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption et de lutte contre la traite, entre autres. Nous devons faire plus afin d'aider les États participants à stimuler leur économie et à distribuer cette richesse plus équitablement à leurs citoyens. Je crois que c'est indispensable. Nous n'avons peut-être pas autant d'outils à notre disposition que, par exemple, les organisations économiques internationales, mais nous pouvons coopérer avec ces dernières pour réaliser cet objectif. Lorsque nous organiserons nos ateliers sur la bonne gouvernance, les États participants comprendront alors ce que cela signifie réellement et seront en mesure de donner suite à nos travaux. Cela rendra notre tâche beaucoup plus aisée.

« Je m'intéresse au plus haut point aux liens que je vois établis entre sécurité et développement économique et questions environnementales. »



Le lecteur trouvera davantage d'informations au sujet des activités économiques et environnementales de l'OSCE à l'adresse suivante : www.osce.org/eea

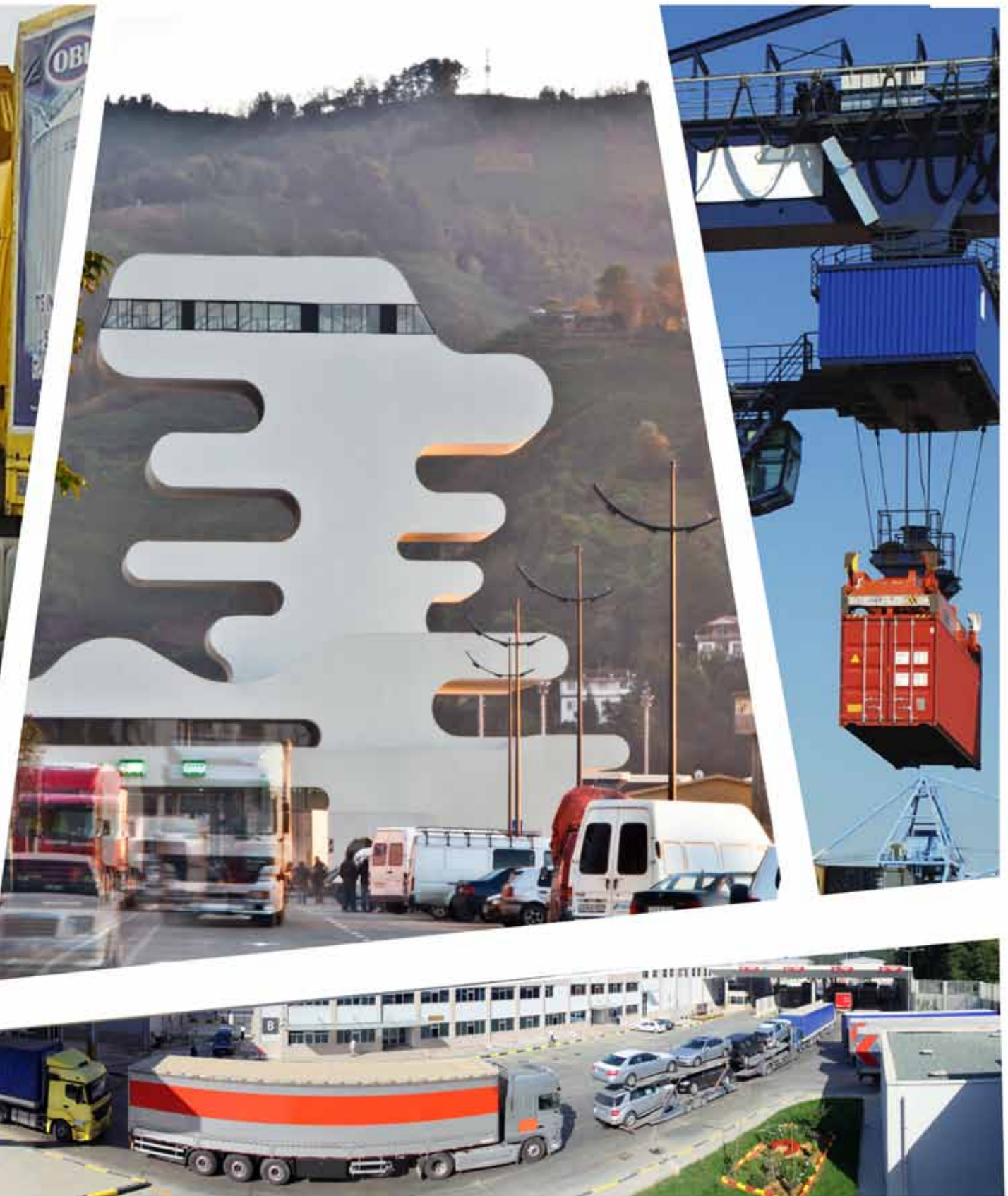
Réduire le temps perdu

Roel Janssens et Ursula Froese

Passer de longues journées sur la route fait partie du quotidien lorsque l'on travaille pour des entreprises qui s'adonnent au commerce transfrontière, en particulier à partir des pays enclavés. Selon une étude de l'Union internationale des transports routiers (UITR),¹ plus de 40 % du temps de transport le long des principaux itinéraires de transport euro-asiatiques est perdu aux points de passage des frontières. Le Manuel OSCE/CEE-ONU des meilleures pratiques aux points de passage des frontières (Handbook on Best Practices at Border Crossings) propose des solutions. Il est désormais disponible en russe.

Intitulé « **Handbook of Best Practices at Border Crossings – a Trade and Transport Facilitation Perspective** », ce manuel publié par l'OSCE et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) couvre une vaste gamme de questions liées à la gestion des frontières : instruments juridiques, coopération interinstitutions et internationale, conciliation des mesures de sécurité et de facilitation du commerce, traitement du fret, gestion du risque, conception des points de passage aux frontières, utilisation des technologies de l'information et des communications, gestion des ressources humaines, mesure des performances et étalonnage.





Crédits photos : à gauche : Milos Kosanic ; au centre : Administration fiscale géorgienne ; à droite : iStock ; en bas : GTI

Azamat M. ralentit son camion chargé de fil avant d'entrer en Géorgie en provenance de Turquie au point de passage de Sarpi/Sarp. Il a parcouru plus de 3 500 kilomètres depuis son départ de Tachkent (Ouzbékistan) en passant par le Turkménistan et l'Iran avant d'entrer en Turquie. Plus que quelques kilomètres avant d'arriver au port géorgien de Batoumi, sa destination.

Il passe la barrière pour le contrôle des passeports et de l'immatriculation du véhicule, puis continue vers la station de pesage et présente ses papiers. Les procédures douanières proprement dites se dérouleront à l'intérieur du pays, dans la nouvelle Zone de dédouanement de Batoumi. Les longues files à la frontière ont laissé place à une installation sécurisée à l'intérieur de laquelle les chauffeurs remplissent les formalités de dédouanement avant de livrer les marchandises à leurs clients. Azamat se gare et descend de son camion pour avaler un sandwich sur le pouce à l'épicerie avant de retourner à son véhicule et de se remettre au volant. L'ensemble du processus dure moins d'une heure.

Azamat achemine du fil vers les ports turcs et géorgiens depuis 15 ans. Au cours de la plus grande partie de cette période, les postes frontières étaient très différents : attentes interminables, absence de services. Ce qui ne prend maintenant que quelques minutes durait auparavant de nombreuses heures, voire plusieurs jours. Aujourd'hui, les formalités douanières et autres formalités aux frontières se règlent à un unique guichet alors que des files se formaient auparavant devant quatre ou cinq points d'approbation distincts.

Au-delà des frustrations qu'ils provoquaient, les retards augmentaient d'autant le temps nécessaire pour mettre les marchandises sur le marché, rallongeant considérablement la



Administration fiscale géorgienne

distance économique de Tachkent à la mer.

Les installations de Sarpi/Sarp et de la plupart des autres postes frontières turcs ont été modernisées selon un modèle « construction-exploitation-transfert » qui représente une première mondiale.

Cette transformation a pris forme lorsque l'Union turque des chambres de commerce et des bourses de marchandises s'est associée à 137 chambres de commerce et bourses de marchandises pour former la Customs and Tourism Enterprises Co. Inc. (GTI) et construire, ou rénover, entièrement à ses frais, l'ensemble des installations, dont les unités de contrôle des entrées/sorties, les hangars utilisés pour les fouilles, les installations de stockage des marchandises de contrebande, les stations de pesage et les aires de parking des camions. Elles ont été équipées des technologies les plus récentes : systèmes de scanner aux rayons x des camions, systèmes de lecture de cartes, caméras en circuit fermé et systèmes de sécurité. GTI a également mis en place toute une série

de services : magasins d'alimentation et de boissons, banques, boutiques de souvenirs et magasins hors taxes.

GTI récupère son investissement dans le projet – près de 200 millions de dollars des États Unis jusqu'à présent – grâce aux recettes que l'entreprise tire de la gestion des installations commerciales. Les services administratifs ont, eux, été transférés au gouvernement.

Le projet n'a pas représenté une charge pour le budget public : en fait, les activités commerciales menées par GTI aux points de passage frontaliers ont généré presque 90 millions de dollars des États-Unis de recettes fiscales supplémentaires. Et la modernisation a eu pour effet de renforcer le commerce : le trafic passant par les postes frontières qui ont été modernisés par GTI a quadruplé pour atteindre désormais cinq millions de véhicules et 15 millions de passagers par an.

Côté pile et côté face

La sécurité des frontières est importante pour l'OSCE. Les frontières doivent permettre d'arrêter les activités terroristes et les divers trafics. Mais le libre flux du commerce légitime est tout aussi important. La sécurité et la facilitation du commerce représentent les deux côtés d'une même pièce.

Martin Marmy, Secrétaire général de l'Union internationale des transports routiers le dit très clairement : « Le transport routier est le seul mode capable de relier, porte à porte, toutes les entreprises à tous les marchés du monde. Si vous pénaliser le transport routier, vous pénaliser encore plus l'économie dans son ensemble. »

La modernisation des postes frontières turcs n'est qu'un des exemples de meilleures pratiques tirés du Manuel OSCE/CEE-ONU. Le système automatisé de gestion des risques, que la Géorgie a adopté pour le dédouanement du fret, en est un autre. Tout le fret à destination et en provenance de Géorgie était, jusqu'à présent, soumis à une inspection physique. Dans la pratique, cela se traduisait par des inspections superficielles et de nombreuses possibilités de corruption. En vertu du nouveau système, 15 % seulement des cargaisons sont considérées comme posant un risque potentiel et soumises à divers niveaux d'inspection. Les 85 % restants passent par la « voie verte », seuls les documents d'accompagnement étant examinés. Le temps nécessaire pour dédouaner la plupart des cargaisons est ainsi passé d'au moins trois jours à deux heures en moyenne. Résultats : des coûts moindres pour les commerçants comme pour les administrations fiscales, une augmentation du volume total des importations (11 % en 2012) et une détection plus efficace. Les

inspections axées sur le risque permettent de détecter presque deux fois plus d'infractions que ne le permettaient les inspections physiques effectuées dans le passé.

Une autre possibilité de réduire le temps passé aux postes frontières consiste pour les services douaniers à coopérer entre eux. Aux points de passage frontaliers entre la Norvège et ses voisins, la Suède et la Finlande, les douaniers de l'un quelconque de ces États sont autorisés à contrôler au nom des deux autres l'application des dispositions douanières et relatives aux exportations et aux importations. Il est ainsi inutile d'établir des bureaux de douane et de déployer du personnel de part et d'autre des frontières, ce qui représente un gain à la fois d'argent et de temps.

Pays enclavés

Des transports routiers efficaces sont importants pour tous les pays, mais plus encore pour les pays en développement qui n'ont pas d'accès direct à la mer. L'amélioration de l'infrastructure et des procédures afin de réduire le temps nécessaire à la mise sur le marché de marchandises est un point important du Programme d'action d'Almaty pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral, qui a été approuvé par l'ONU en 2003 et que l'OSCE s'emploie à promouvoir. Une grande conférence d'examen du Programme d'action d'Almaty doit se tenir en 2014.

La rationalisation des procédures aux postes frontières est bonne pour le commerce, pour l'économie et, en définitive, pour la stabilité et la sécurité. Certains pays sont plus éloignés que d'autres

Border Crossings HANDBOOK

Ce manuel sur les points de passage aux frontières est largement utilisé par les organisations et les institutions de formation internationales. a Direction générale UE et relations extérieures du Ministère turc des douanes et du commerce. Mais, surtout, le manuel est utilisé par les autorités douanières elles mêmes. « Nous l'utilisons comme source de référence et ensemble de lignes directrices dans le cadre de projets et d'études portant sur la modernisation des points de passage frontaliers et la simplification des procédures douanières », a déclaré Didem Dirlik, chef de département à la Direction générale UE et relations extérieures du Ministère turc des douanes et du commerce.

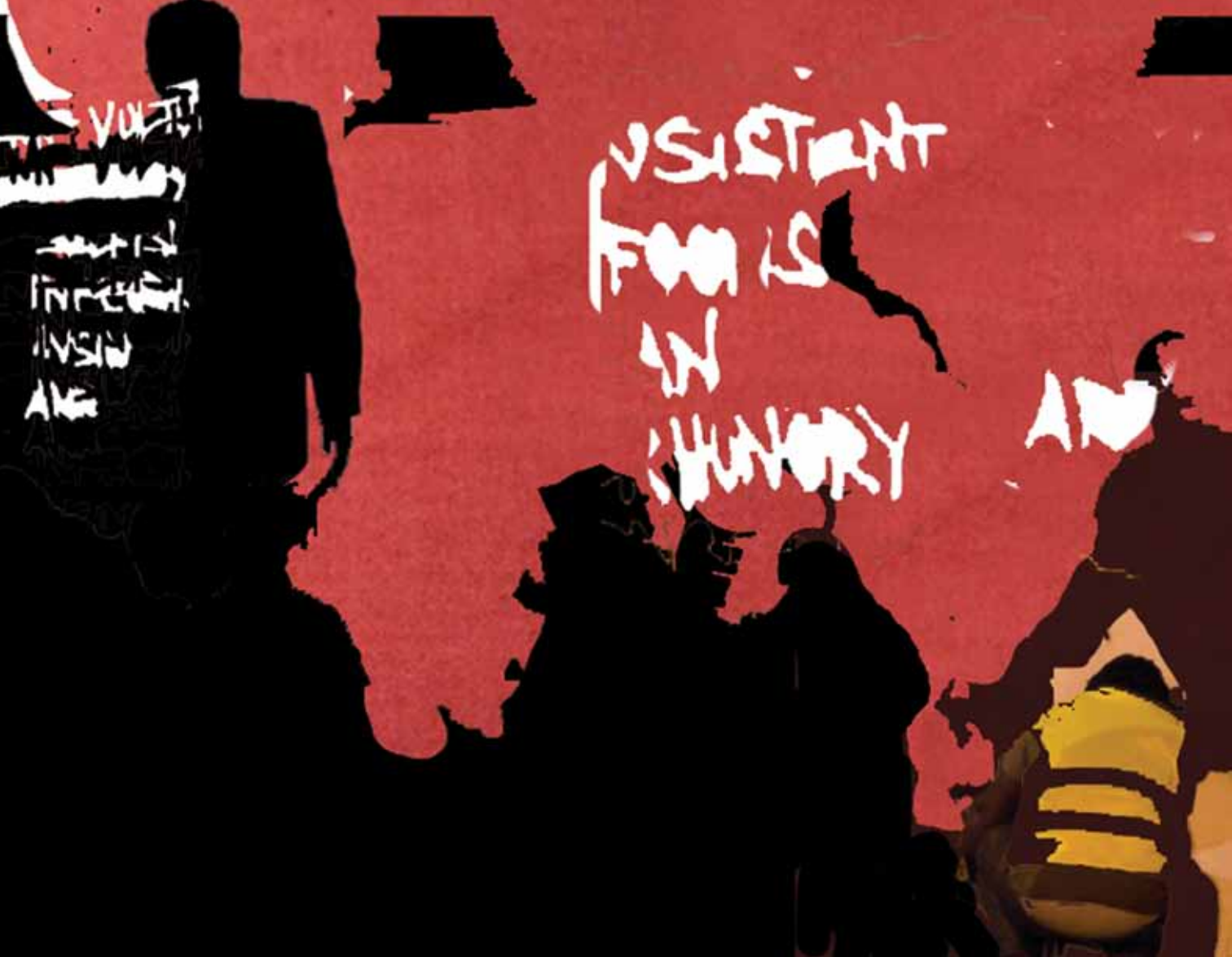
Le Manuel est disponible en anglais et en russe. À paraître sous peu en albanais, en serbe et en macédonien.

des marchés internationaux. Mais, pour chacun d'eux, chaque heure qui peut être gagnée sur le temps de transport se traduit par un gain de prospérité.

Roel Janssens est Conseiller économique auprès du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE au Secrétariat de l'Organisation à Vienne. Ursula Froese est la rédactrice en chef de Communauté de sécurité.

Au sujet des pays de l'OSCE en développement sans littoral, voir également l'article de Roel Janssens et de Susanna Loof, paru dans le Magazine de l'OSE de juin/juillet 2007.

¹ *The New Eurasian Land Transport Initiative (NELTI), 2008 -2011.*



Du ressentiment au pardon

Réconciliation historique

Pour l'OSCE, surmonter les héritages douloureux du passé est un moyen d'ouvrir la voie à un avenir meilleur. Le 18 décembre 2012, le Centre de prévention des conflits a accueilli un atelier au cours duquel a été examiné le rôle de la réconciliation en tant que composante essentielle de la création d'une communauté de sécurité (www.osce.org/reconciliation). « La réconciliation pourrait devenir un moyen de briser le cycle de l'hostilité », a déclaré le Secrétaire général Lamberto Zannier. Certains des participants à l'atelier expliquent comment dans les pages qui suivent.

Réduire les fractures

Matthew Rojansky

L'Acte final de la Conférence de Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, signé en 1975, a été un moment charnière pour les peuples et les États d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Eurasie. Pour la première fois, des représentants de la région se sont engagés unanimement envers les principes de base de la sécurité partagée et ont reconnu que leur sécurité et celle des autres dans la région dépendait de la coopération. La Conférence a reconnu également que les trois dimensions clés de la sécurité – politico-militaire, économique et environnementale, et humaine – étaient inextricablement liées.

Ce que les délégués à la Conférence n'auraient pas pu imaginer en 1975, c'est la rapidité avec laquelle les politiques intérieures et les relations internationales dans la région évolueraient en l'espace de quelques décennies, au point qu'il est désormais possible d'affirmer sans exagération que la communauté de sécurité – un espace dans lequel la guerre est devenue impossible – entre les États participants de l'OSCE est en passe de devenir une réalité.

Cependant, malgré les énormes progrès accomplis, il existe encore de graves obstacles au développement d'une telle communauté. Pour l'essentiel, ces obstacles découlent d'un manque de confiance entre les États et les sociétés. Ce manque de confiance bloque les mesures qui pourraient être appliquées concrètement pour instaurer une confiance mutuelle et jeter les bases d'une communauté de sécurité. Il n'est pas surprenant, ou exagéré, d'affirmer que la méfiance qui existe entre les États participants est due, dans une large mesure, aux douloureuses réminiscences de l'histoire, qui exercent une tension persistante sur les relations à tous les niveaux. La réconciliation historique est donc une nouvelle étape indispensable à franchir pour mettre en place une communauté de sécurité authentique pour la région eurasiennne et euro-atlantique.

Difficile mais nécessaire

Qu'est-ce, au juste, qu'une réconciliation historique ? Il est plus simple de commencer par ce qu'elle n'est pas. Une réconciliation historique n'est pas la réalisation d'une harmonie parfaite; elle n'est pas non plus le règlement de tous les désaccords internes aux États ou aux sociétés, ou entre eux, elle n'est pas, enfin, l'absence de guerre ou de conflit.¹ En revanche, elle est un processus permanent dans lequel des groupes décident conjointement d'examiner les racines historiques profondes de la méfiance qui alimentent les tensions, et passent progressivement, mais résolument, d'une position de

confrontation à une position de coopération voire d'amitié.

La réconciliation historique dans la région euro-atlantique n'est pas uniquement un exercice académique ou un instrument d'analyse rétrospective. Elle est une réponse aux enjeux pressants et aux conflits destructeurs qui bloquent la paix et la prospérité. Il suffit d'examiner combien la méfiance et les récriminations nées de la mémoire collective et des traumatismes du passé pèsent sur les partenariats potentiels que pourraient conclure des voisins proches tels que la Russie, l'Ukraine et les États baltes, retardent la croissance et le développement des sociétés en transition dans l'espace post-soviétique, et bloquent les conditions nécessaires à un règlement durable des conflits prolongés qui ébranlent la Moldavie, le Haut-Karabagh et Chypre. En un mot, le coût de ne pas s'engager dans des processus de réconciliation historique est trop élevé pour que l'on puisse se permettre d'attendre.

Le truisme « le temps guérit toutes les blessures » ne s'applique pas aux conflits larvés de l'histoire. Au contraire, à mesure que le temps passe, les individus qui ont eu une connaissance et une expérience personnelles d'événements conflictuels dont ils peuvent témoigner, ainsi que la forme unique d'empathie qui vient des épreuves inhumaines traversées, disparaissent. Ils sont progressivement

remplacés par de nouvelles générations, pour lesquelles les conflits historiques sont au mieux des souvenirs transmis, au pire des récits très mythifiés de la victimisation.

Pourtant, ces souvenirs transmis sont aussi un sujet sensible. Ils sont d'autant plus explosifs que les générations plus jeunes, qui les comprennent en noir et blanc, surtout en termes abstraits, sont souvent beaucoup moins capables d'en apprécier la complexité et l'ambiguïté morale que ceux qui les ont personnellement vécues dans le passé. Pour certaines sociétés, en particulier celles de l'Europe centrale et orientale, qui luttent pour s'affirmer en tant qu'État fort après des décennies de domination par des puissances extérieures, les récits mythifiés de la victimisation historique sont même devenus la base principale de l'identité nationale moderne.

Si la réconciliation historique est aussi nécessaire pour régler des conflits qui bloquent la coopération pacifique et le développement, pourquoi ne l'a-t-on pas encore utilisée plus largement ? La réponse, simple, est qu'aucun processus de réconciliation n'est linéaire; chacun commence à un stade différent et peut sembler trébucher et reculer, parfois pendant des années, avant que de nouveaux progrès significatifs soient réalisés. Le problème est cependant plus complexe. En fait, il est difficile de briser le cycle de la méfiance lorsque chacune des parties éprouve un sentiment d'insécurité qui l'empêche, par manque de confiance, de faire des propositions ou des gestes concrets, ou d'interpréter correctement et d'apprécier ceux qui peuvent être faits par l'autre.

Mais ce défi n'est pas impossible à relever. Les cas de réconciliation les

plus aboutis s'expliquent par une combinaison de facteurs, notamment l'intérêt national – les dirigeants politiques reconnaissent que le règlement des conflits avec leurs voisins est une nécessité inévitable – et l'impératif moral, souvent représenté par des autorités morales courageuses ou des groupes civiques qui sont persuadés que la réconciliation est ce qu'il convient de faire, au point qu'ils en font même une profession de foi. Souvenons-nous de la lettre que les cardinaux polonais ont envoyée en 1965 à leurs homologues allemands et qui est largement considérée comme le début du processus de réconciliation germano-polonais. Dans les deux cas, un leadership fort est indispensable, surtout pour défendre et soutenir le processus de réconciliation face aux assauts inévitables de ses opposants.

En pratique, le moment charnière de la réconciliation historique peut se produire à un moment tout à fait inattendu, à l'occasion d'une tragédie, par exemple, lorsqu'un avion de ligne polonais transportant des dizaines de hauts responsables du gouvernement, dont le président du pays, s'est écrasé près de Smolensk (Russie), tuant tous les passagers. Dans ce cas, les fondements d'un processus de réconciliation historique étaient déjà en place, mais la tragédie a servi de réveil brutal aux opinions publiques auparavant indifférentes des deux pays, qui n'avaient pas pu minimiser ou nier l'impact traumatisant du massacre de Katyn en 1940 ou sa symbolique. Bien sûr, des moments charnières se sont aussi produits grâce à une planification et un leadership déterminés, comme en témoigne la célèbre « genuflexion » de Willy Brandt au monument à la mémoire du ghetto de Varsovie, les visites d'autres dirigeants allemands à des sites commémoratifs en Europe centrale et

« Si la réconciliation historique est aussi nécessaire pour régler des conflits qui bloquent la coopération pacifique et le développement, pourquoi ne l'a-t-on pas encore utilisée plus largement ? »

« Goutte à goutte la paix retombe »

– William Butler Yeats

La réconciliation est en cours dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Que les conflits appartiennent à un passé lointain ou proche, il s'agit d'un travail de patience et de persévérance.



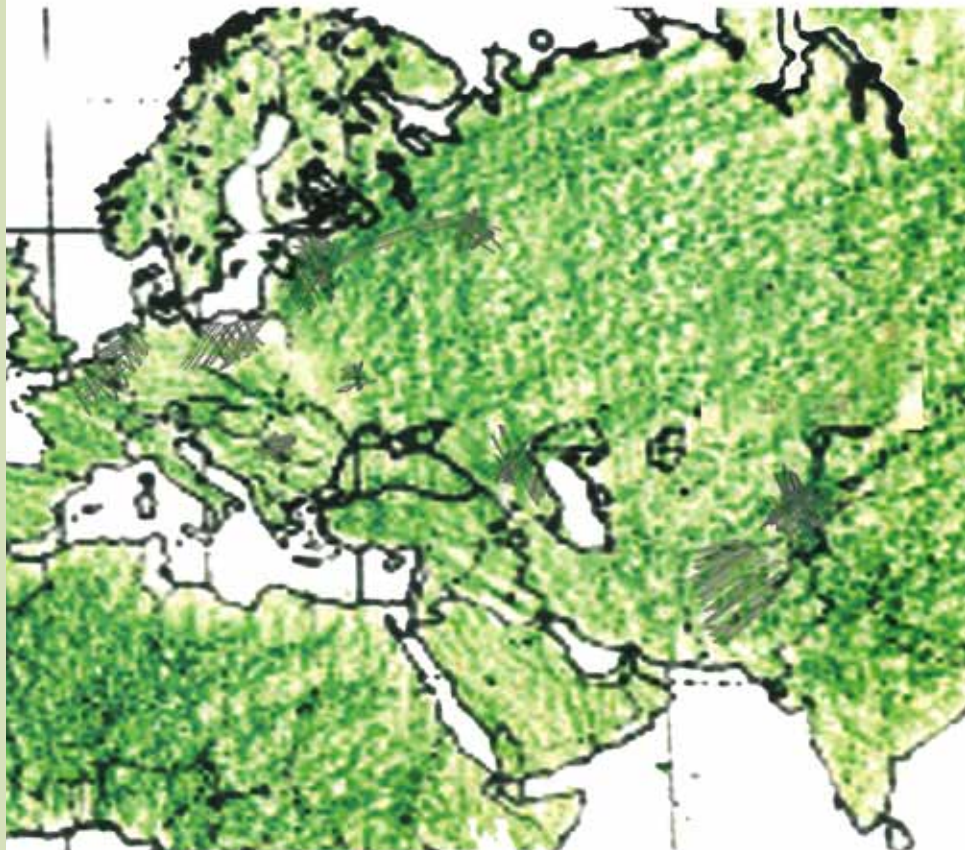
L'Accord du Vendredi saint, qui a ouvert une nouvelle ère de réconciliation constructive en Irlande du Nord, est le résultat de 30 ans de travail pour la paix.

La France et l'Allemagne ont célébré un demi-siècle d'amitié cette année.

Le groupe russo-polonais pour les questions difficiles œuvre en faveur de la réconciliation historique entre ces deux pays.

La réconciliation dans les États baltes doit prendre en compte les mémoires conflictuelles de la double occupation par les régimes nazi et soviétique.

La Serbie et le Kosovo ont conclu un accord attendu de longue date sur le partage du pouvoir dans le nord du Kosovo le 19 avril 2013.



Des groupes de travail sur des thèmes tels que l'environnement, les télécommunications, la santé, le transport et l'application du droit ont renforcé la confiance entre Chisinau et Tiraspol.

La réalisation de projets hydriques des deux côtés de la ligne de partage entre l'Ossétie du Sud et la Géorgie, à l'appui des pourparlers internationaux de Genève, peut être un premier pas vers la réconciliation.

Haut-Karabakh: « Les dirigeants des parties doivent préparer leurs populations pour le jour où elles vivront à nouveau en voisins et non en ennemis, dans le plein respect de la culture, de l'histoire et des traditions de l'autre », ont déclaré les chefs de délégation des États coprésidents du groupe de Minsk à l'occasion du Conseil ministériel qui s'est tenu à Dublin le 6 décembre 2012. Co-Chair countries in Dublin on 6 December 2012.

À la suite de la guerre civile qui a eu lieu au Tadjikistan, les dirigeants, la société civile, les parties politiques, les organisations religieuses et les médias se réunissent au Club du partenariat social pour examiner des questions liées à la sécurité, au développement économique et à la stabilité sociale.

L'Afghanistan devra entamer un processus de réconciliation ouvert à tous et global pour instaurer la paix intérieure et l'unité nationale après le retrait des troupes de l'OTAN en 2014.

orientale, la diplomatie du football pratiquée par la Turquie et l'Arménie, les visites très médiatisées de présidents, parlements et de chefs spirituels, et d'autres événements commémoratifs et symboliques. Un moment charnière peut même être déclenché par des actions anonymes, comme la fuite de secrets d'État ou de dossiers d'archives, mais leur impact dépend de la liberté et de l'intégrité des médias et du discours public.

Faire avancer le processus

Dès que l'urgente nécessité de la réconciliation historique est reconnue et que le cycle de la méfiance est au moins interrompu, les sociétés peuvent adopter un large éventail de mécanismes pour faire avancer le processus de réconciliation lui-même. Cependant, les processus qui ont abouti présentent plusieurs caractéristiques communes. Chacun doit être engagé sur une base mutuelle et réciproque entre le plus grand nombre d'États possible ou de groupes infranationaux intéressés par le processus de réconciliation.

Premièrement, le processus doit être axé sur la recherche documentée de la vérité. Il s'agit non seulement d'établir des faits et des chiffres par des recherches médico-légales historiques et archéologiques, mais également de consigner le témoignage de tous ceux qui ont participé aux événements, notamment les pensées et les sentiments de ceux qui sont touchés par lesdits événements dans les générations suivantes. Ce processus approfondi et détaillé de recherche de la vérité doit être irréprochable sur le plan professionnel, ouvert à la participation du public et non limité au monde cloisonné des historiens. Les échanges professionnels et universitaires, les films, les expositions culturelles et artistiques, voire les auditions publiques – gérées et contrôlées par des experts – ont tous un rôle à jouer dans ce processus, car ce sont des outils qui permettent de communiquer avec l'ensemble des corps politiques et pas uniquement avec les élites ou les avocats. Dans l'idéal, le processus devrait recevoir la bénédiction et l'imprimatur des gouvernements de chacune des deux parties, sans pour autant subir d'ingérence ou de politisation.

Deuxièmement, le processus doit comporter un élément de responsabilisation remplaçant l'amnistie ou le pardon. Dans quasiment chaque cas où il a été essayé, surtout en Europe, l'impératif « pardonner et oublier » s'est avéré un fardeau inutile sur la route de la réconciliation. Même l'Espagne, qui était célèbre pour son « pacte du silence » sur la période de Franco, a commencé à éprouver le besoin d'une réconciliation concernant des événements remontant à la guerre civile de 1936–1939. En même temps, la responsabilisation ne doit pas – ou ne devrait pas,

probablement – être assimilée à une forme d'obligation juridique, surtout pour des événements ayant appartenu à un passé lointain. Il est crucial que le principe juridique et biblique selon lequel les enfants ne doivent pas être punis pour les péchés de leurs parents soit respecté. De même, lorsque la responsabilité est vraiment partagée par toute une société, elle doit être considérée comme une responsabilité, et non une culpabilité, collective. Afin que l'engagement soit productif et satisfaisant pour toutes les parties, les conséquences potentielles pour ceux qui acceptent la responsabilité doivent être clairement délimitées afin d'exclure les craintes liées à des poursuites pénales rétroactives, la confiscation de biens, l'opprobre jetée sur des ancêtres respectés, ou des batailles judiciaires prolongées découlant du processus de recherche de la vérité. Bien entendu, les individus doivent être libres de rechercher leurs propres recours juridiques, mais la vérité découverte au cours du processus de réconciliation ne devrait pas avoir de force probante particulière au tribunal, afin que le but et la pratique de la réconciliation historique restent totalement concentrés sur les dimensions morales de la vérité et de la responsabilité.

Enfin, comme aucun processus de réconciliation historique n'atteindra jamais un point final unique et définitif, tous les participants devraient envisager, à un horizon raisonnable, d'élaborer des objectifs concrets communs afin que la confiance renforcée par le processus de réconciliation puisse être mise en pratique sous la forme d'une coopération concrète bénéfique pour toutes les parties concernées. Ces progrès contribueront aussi à rassurer les participants sceptiques et les observateurs qui verront que l'objectif ultime du processus de réconciliation n'est pas de désigner les vainqueurs et les vaincus. Les relations entre les individus, les groupes ou les nations qui ont été soumis à une histoire commune traumatisante ne peuvent jamais être dépassionnées mais, avec le temps, et en appliquant délibérément les mécanismes décrits ici, il devrait être possible de remplacer l'hostilité mutuelle et la dissension par l'amitié voire la normalisation.

La réconciliation peut aussi bénéficier considérablement de diverses formes d'engagement institutionnel. Dans les États ou groupes infranationaux qui participent aux processus, il sera peut-être utile d'établir des groupes d'experts et d'autres structures de soutien institutionnel qui peuvent établir des partenariats formels ou informels avec des partenaires étrangers. Des groupes chargés de rechercher la vérité et de déterminer les responsabilités comme les centres russo-polonais pour le dialogue et la compréhension, établis à Varsovie et Moscou, contribuent à maintenir la dynamique des processus de réconciliation en cours pour la simple raison qu'ils consacrent des ressources et des compétences au problème.

Rôle de l'OSCE

À cet égard, l'OSCE pourrait jouer un rôle vital dans les futurs processus de réconciliation qui auront lieu dans l'espace euro-atlantique et eurasién. En vertu de l'Acte final de Helsinki et des déclarations qui lui ont succédé, l'OSCE dispose déjà d'un mandat pour éliminer les causes de tension et « renforcer la confiance entre [les États participants] et à contribuer ainsi à accroître la stabilité et la sécurité en Europe ». Conformément à ce mandat, l'OSCE pourrait formellement reconnaître le rôle des griefs historiques comme moteurs de conflit et chercher à servir de dépositaire neutre et indépendant de documents et de bonnes pratiques liés à la réconciliation historique, ainsi que de plateforme pour organiser des événements et favoriser le dialogue, peut-être sous les auspices d'un nouveau représentant spécial de la Présidence de l'Organisation. Ce représentant pourrait réunir des groupes de contact de représentants nationaux de la société civile en vue d'examiner des conflits importants en s'efforçant de faire participer des jeunes au processus. La Présidence pourrait ensuite soutenir les processus de réconciliation historique naissants en invitant des personnalités respectées de la région euro-atlantique qui partageraient les bonnes pratiques avec leurs homologues, et en donnant un exemple positif en s'engageant dans la

réconciliation sur le plan interne et avec les voisins.

La réconciliation historique n'est pas une règle d'or ou une panacée s'appliquant à toutes les formes de renforcement de la sécurité ou de la création d'une communauté de sécurité durable dans l'espace de l'OSCE. Elle n'en est pas moins une première étape quasiment nécessaire. Les griefs historiques profondément enracinés alimentent la méfiance persistante entre les États régionaux et réduisent considérablement la possibilité de mettre en place une communauté de sécurité inclusive et cohérente dans l'ensemble de la région. Avec une volonté politique adéquate et l'application de certaines des stratégies décrites dans le présent document, les processus de réconciliation historique offrent une possibilité raisonnable de surmonter cette méfiance et de favoriser une transformation fondamentale de la région euro-atlantique et eurasiénne en communauté de sécurité durable.

Matthew Rojansky est Directeur adjoint du Programme sur la Russie et l'Eurasie à la Dotation Carnegie pour la paix internationale.

1. L'auteur tient à remercier les membres éminents du groupe de travail de la Commission EASI sur la réconciliation historique, en particulier Rene Nyberg, Adam Daniel Rotfeld et Istvan Gyarmati, pour les éclaircissements qu'ils ont apportés sur les grands principes de la réconciliation historique. Il remercie également Lily Gardner Feldman, de l'Institut américain d'études allemandes contemporaines, pour ses informations et ses avis précieux. Son travail sur le vaste thème de la réconciliation a constitué une base de référence inestimable pour la présente analyse. [Voir également page 6 ci-dessus.]

Que faut-il pour se réconcilier ?

Une approche individuelle

Adam Daniel Rotfeld

Adam Daniel Rotfeld est le Coprésident polonais du Groupe russo-polonais pour les questions difficiles. Cet article est basé sur un exposé que M. Rotfeld a fait à l'Atelier de l'OSCE sur le thème « Vers une stratégie de réconciliation dans l'espace de l'OSCE » tenu à Vienne le 18 décembre 2012.

Chaque conflit a sa spécificité. La prévention et la gestion des conflits requièrent une approche globale. Il est nécessaire de prendre en considération la complexité de la situation avec ses différentes strates et sa dynamique. Il est nécessaire de trouver des formes spécifiques d'institutionnalisation du processus de réconciliation.

Le processus de réconciliation entre la Pologne et l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale a été rendu possible au premier chef grâce aux changements qui se produisaient en Allemagne et parmi les Allemands. Le IIIe Reich avait perdu la guerre et les puissances d'occupation avaient imposé le processus de dénazification de la vie publique. Les forces politiques responsables en Allemagne ont conjugué leurs efforts pour surmonter le passé nazi, déférer en justice les criminels et instaurer de bonnes relations avec tous les voisins à l'Est comme à l'Ouest. La Pologne et les Polonais ont également changé radicalement.

Cependant, si l'on veut que ces changements soient irréversibles, il est indispensable d'institutionnaliser l'ensemble du processus et de continuer de déployer des efforts persistants dans tous les domaines possibles.

Le point de départ et les critères diffèrent sensiblement s'agissant de l'établissement de relations de bon voisinage entre la Pologne et la Russie. L'Union soviétique n'a pas perdu la

guerre, elle en a été l'un des grands vainqueurs. Pour des millions de Russes, cette victoire est indissociable du nom de Joseph Staline. Et pourtant, c'était un dictateur responsable d'innombrables crimes avant, pendant et immédiatement après la guerre. Ce sont des Russes et de nombreuses personnes d'autres nationalités qui habitaient en Union soviétique qui ont été les principales victimes des crimes de masse staliniens. En d'autres termes, les

Russes ont un profond sentiment d'avoir été victimes plutôt qu'auteurs. D'un point de vue psychologique, il n'y a pas d'analogie entre l'attitude des Allemands vis-à-vis d'Hitler et de la NSDAP et celle des Russes à l'égard de Staline et du parti bolchévique.

La conclusion à tirer ici est que le processus de réconciliation entre les Polonais et les Allemands a suivi une voie assez différente du dialogue en

cours entre les Polonais et les Russes. Cela dit, la reconnaissance de valeurs morales et politiques universelles et la bonne foi face à l'avenir ont été décisives dans les deux cas.

Trouver des solutions pacifiques aux conflits sanglants qui ont éclaté au sein de l'ancien empire soviétique,



par exemple dans le Caucase et en Transnistrie, demande une approche complètement différente de celle du processus de réconciliation avec la Pologne. Dans ces cas, c'est le temps présent, plutôt que l'histoire, qui est source de confrontation. Nous assistons ici à des frictions entre groupes ethniques, nationaux, religieux et linguistiques. Des animosités passées ont été ravivées, associées aux conséquences des décisions politiques prises par les Bolcheviks, aux répressions et à la persécution des minorités, ainsi qu'au déracinement de populations entières (Cimmériens, Tatares, Tchétchènes, Allemands de la Volga) condamnées par Staline et blâmées pour leur manque de loyauté envers l'URSS durant l'occupation allemande. Les autorités communistes ont usé d'arguments similaires pour justifier les déportations en masse vers la Sibérie et l'Asie centrale de citoyens estoniens, lettons et lituaniens, à la suite de l'incorporation des États baltes à l'Union soviétique.

Il convient d'éviter d'appliquer les moyens et l'état d'esprit de la guerre froide à des circonstances et des conditions politiques nouvelles. La méfiance historique dont nous avons hérité doit être remplacée par une confiance basée sur des intérêts communs, la transparence et la prévisibilité.

Il faut des efforts plus opportuns et résolus pour gérer une situation de crise émergente. Dans des situations de ce genre, la communauté internationale doit faire preuve d'un engagement plus soutenu. Le principal enjeu, à présent, est d'éviter l'expansion du populisme politique fondé sur le nationalisme et le chauvinisme agressifs alors que des États nouvellement créés sont à la recherche de leur identité nationale. Le but des politiques identitaires est de se différencier des autres plutôt que d'accepter des valeurs et des racines historiques communes.

Les États, et en particulier les grandes puissances, se servent des organisations multilatérales de sécurité comme vecteurs de leurs propres stratégies nationales, mais ils ne pas disposés à jouer un rôle déterminant pour ces institutions de sécurité commune.



Pour en savoir plus : White Spots–Back Spots. Difficult Issues in Polish-Russian Relations 1918–2008 (Varsovie-Moscou, 2010). Adam D. Rotfeld et Anatoly W. Torkunov, Coprésidents du Groupe russo polonais pour les questions difficiles. Publié en polonais et en russe. Traduction anglaise publiée par les Presses universitaires de Pittsburgh.

Toute la complexe vérité

Ainars Lerhis

Ainars Lerhis est professeur à l'Institut d'histoire de la Lettonie de l'Université de Lettonie à Riga.

Malheureusement, il existe deux mémoires historico-sociales distinctes en Lettonie. La majorité des citoyens reconnaissent les faits de l'occupation nazie et soviétique du pays durant la Seconde Guerre mondiale. Une autre partie de la société (essentiellement des personnes arrivées en Lettonie entre 1940 et 1991) ne les reconnaissent pas. Certains essaient même d'utiliser la victoire sur le nazisme pour justifier les crimes commis par le régime soviétique. Cela rend la réconciliation très difficile.

Il est indispensable d'étudier le vécu des victimes, de recenser les crimes nazis, mais aussi communistes, et de les condamner. Dans certaines sociétés post-communistes, nombre de victimes du communisme n'ont

bénéficié d'aucun dédommagement ni même d'une admission de culpabilité ou expression de regrets. Dans ces sociétés, il existe encore des cas dans lesquels les auteurs de tels crimes sont acquittés, voire félicités. Certains médias promeuvent la réconciliation, tandis que d'autres reproduisent des mythes glorifiant ces crimes. L'utilisation des médias pour propager une interprétation unilatérale de l'histoire ne contribue pas à la consolidation et à la réconciliation historique de la Lettonie et divise même cette société.

Dans les pays qui ont connu plus d'un régime totalitaire au XXe siècle, une approche qui soulignerait et mettrait en exergue la faute d'un seul régime en ne condamnant pas l'autre conduirait automatiquement à une confrontation publique quant à l'évaluation de l'héritage laissé par cet autre régime. Sans vérité et sans justice, il ne peut y avoir de réconciliation.

Des archives ouvertes sont une condition préalable importante à la réconciliation historique. Il ne peut y avoir de cas dans lesquels des documents distincts sont extraits d'archives fermées par des historiens politiquement partiaux ayant accès à des documents confidentiels et utilisés à des fins de propagande et de confrontation.

Depuis 1998, la Commission des historiens de Lettonie a étudié de manière approfondie les délicates questions de l'histoire du XXe siècle du pays. Les thèmes d'étude de la Commission sont les suivants : crimes contre l'humanité commis sur le

territoire letton en 1940 et 1941 (première occupation soviétique) ; crimes contre l'humanité commis pendant l'occupation nazie (de 1941 à 1945) ; Holocauste perpétré durant l'occupation nazie ; et crimes contre l'humanité commis durant la seconde occupation soviétique (de 1945 à 1991).

Une autre commission – la Commission bilatérale russo-lettonne d'historiens – a été créée en 2011. Elle s'est réunie dernièrement à Riga, en novembre 2012, lorsque l'équipe de chercheurs des deux pays a examiné ses plans visant à produire une première

collection de documents intitulée « Relations letto-soviétiques au cours de la période entre les deux guerres mondiales ».

La réconciliation n'est pas possible sans un processus difficile et complexe comportant des mesures visant à reconnaître que des crimes ont été commis, à enquêter sur ces crimes, à les évaluer et, enfin, à les avouer et à les pardonner.



Les travaux de la Commission des historiens de Lettonie, 27 volumes au total, peuvent être consultés sur le site Web du Président de la Lettonie : <http://www.president.lv>

Plus qu'une paix négociée

Ayscha Hamdani

Ayscha Hamdani est consultante indépendante et ancienne conseillère politique auprès de l'OTAN et de l'UE en Afghanistan.

C'était sous la présidence de Mohammad Najibullah que l'Afghanistan avait, pour la première fois, traversé un processus dit de « réconciliation nationale ». En fait, c'était une tentative de partage du pouvoir, qui avait non seulement échoué, mais qui avait également ravivé le conflit existant. En 1996, peu avant son exécution, il avait déclaré : « Les Afghans commettent constamment la même erreur ».

Dix-sept ans plus tard, l'histoire semble se répéter. Le Président

Karzaï essaye de faire avec les Taliban ce que le Président Najibullah avait tenté avec les moudjahidin.

Avec la couverture actuelle de l'Afghanistan dans les médias, on a tendance à perdre le fil et à se poser la question de savoir quel processus le pays traverse-t-il réellement. S'agit-il d'une réconciliation nationale ? D'un processus dirigé par le Haut conseil pour la paix ? D'un accord de paix ? D'un partage du pouvoir avec les Taliban ? Où, peut-être, d'un renforcement de la confiance avec le Pakistan ? Les messages étant voilés dans l'obscurité, les parties en négociation et les thèmes demeurent largement inconnus.

Il y a peu, je me suis rendue dans une communauté en périphérie de Kaboul pour y boire un thé entre femmes. La conversation a roulé sur le retrait des troupes étrangères en 2014. À ma surprise, ces femmes n'étaient ni au courant de ce projet ni du fait qu'une soi-disant paix était en cours de négociation avec les Taliban. Un retour à l'époque des Taliban, comme elles ont fini par considérer ce processus, allait une fois de plus compromettre leur statut déjà limité.

La question se pose de savoir si les avantages obtenus pour les femmes afghanes au cours de la décennie écoulée sont tangibles et durables ou seulement symboliques et superficiels. Le programme actuel en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité en Afghanistan peut-il réellement évoluer ou

a-t-il besoin d'être refondu en profondeur pour devenir un processus réaliste et viable ?

Ma mère étant née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et ayant grandi au sein de la société allemande, on m'a fait comprendre, dans mon éducation, que les processus de paix demandaient beaucoup d'efforts. Ils sont judicieux, bien conçus, viables,

bénéficient de l'aval du public et visent à susciter des changements progressifs qui conduisent à l'amélioration de la société.

Or, ce à quoi nous assistons en Afghanistan aujourd'hui ne peut être qualifié au mieux que de tentative de parvenir à un accord politique.

Pour parvenir à une paix interne durable, l'Afghanistan n'a pas besoin d'une paix négociée mais plutôt d'un processus de réconciliation nationale qui soit mené et piloté par l'ensemble de la population et soutenu par le Gouvernement afghan.

Il faut un processus qui soit responsable : le gouvernement et la communauté internationale doivent être transparents au sujet de leurs activités et sélectionner les parties prenantes et les thèmes débattus dans l'optique de gagner le soutien du public.

Et il faut un processus qui soit inclusif. Les femmes, qui représentent 50 % de la société afghane, demeurent exclues du processus de paix actuel en Afghanistan. Conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, la participation sur un pied d'égalité des femmes et leur pleine association aux efforts visant à maintenir une paix et une sécurité durables doivent être assurées et les femmes doivent être intégrées aux processus de prise de décisions, à la prévention des conflits et à leur règlement.

Reconnaître ses erreurs

Daniel Serwer

Daniel Serwer est chercheur à l'Institut du Moyen-Orient et professeur à l'École d'études internationales avancées (SAIS). Consultez son blog à l'adresse www.peacefare.net ou suivez-le sur Twitter @DanielSerwer.

La réconciliation est difficile. Ai-je envie de me réconcilier avec quelqu'un qui m'a causé du tort ? Je peux vouloir des excuses, un dédommagement ou un œil pour un œil, mais pour quelles raisons souhaiterais-je me réconcilier avec quelque chose que je considère comme faux, nuisible et même malveillant ?

Au niveau personnel, je peux peut-être échapper la nécessité d'une réconciliation. Je peux nourrir un ressentiment permanent, je peux émigrer, je peux adhérer à une association d'anciens combattants et continuer de détester mon ennemi. Je peux espérer que mon ennemi soit poursuivi pour ses crimes et emprisonné pour un bon bout de temps. Je ne suis pas vraiment obligé d'accepter son comportement. Et beaucoup ne le font pas.

Mais, au niveau sociétal, l'absence de réconciliation a des conséquences. C'est une formule pour encore plus de violence. Si nous y demeurons bloqués, cela débouche sur un cycle de violence. Les victimes, se sentant préjudiciées et éprouvant un désir de vengeance, finissent par agresser ceux qu'elles croient être les auteurs, qui, à leur tour, réagiront peut-être par la violence.

Qu'est-ce qui nous permet de sortir du cycle des violences et des représailles ? L'étape critique est celle de la reconnaissance de ses erreurs, une étape pleine de risques pour les auteurs et de sens pour les victimes. Mais une fois cela fait, les victimes peuvent commencer à

accepter une perte, à gérer leur colère et à faire face à leurs peurs. Cette démarche déclenche un cycle vertueux de compréhension mutuelle, de réengagement, d'aveu de culpabilité, d'avancées vers la justice et d'écriture d'une histoire commune.

Qu'est-ce que tout cela a à voir avec l'OSCE ? Il me semble que, du moins dans certaines parties de l'espace de l'OSCE, nous en sommes encore au premier cycle de la violence, malgré tous les efforts de dialogue entrepris. L'étape indispensable de la reconnaissance de ses erreurs a soit été entièrement oubliée, soit expédiée trop rapidement.

C'est la situation dans les Balkans que je connais le mieux. Nous n'avons pas vraiment passé l'étape de la reconnaissance des erreurs commises en Bosnie et au Kosovo, et je crains que, même en Grèce et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, nous soyons encore loin d'être sortis d'un cycle qui pourrait devenir violent. On n'en est pas encore vraiment à la réconciliation en Turquie, dans le Caucase, en Moldavie et, je l'imagine, dans d'autres lieux que je connais moins bien.

La réconciliation peut-elle et devrait-elle donc être une nouvelle vision pour l'OSCE ? Il appartient à la direction de l'Organisation et aux États participants de répondre à cette question, mais voici quelques questions que je poserais si j'envisageais cette proposition :



Le besoin de réconciliation est-il omniprésent au sein de l'OSCE ?

Cela changerait-il réellement les choses si la réconciliation pouvait être établie en tant que norme ?

Si elle devenait effectivement une nouvelle norme, comment savoir quand elle sera instaurée ?

Que ferions-nous autrement qu'aujourd'hui ?

Dialoguer, c'est bien. Se réconcilier, c'est encore mieux. Peut-être l'OSCE devrait-elle franchir ce nouveau pas, certes difficile mais logique.



Pour en savoir plus à propos de la réconciliation historique

Charles Kupchan, *How Enemies Become Friends: the Sources of Stable Peace* (Presses universitaires de Princeton, 2010)

« La diplomatie éclairée, plutôt que le commerce et l'investissement, est l'ingrédient indispensable pour que des ennemis s'engagent sur la voie de la paix », affirme Charles Kupchan. Dans cette feuille de route diplomatique pour transformer des ennemis en amis, il démasque les mythes en vigueur sur les causes de la paix et présente des études de cas historiques de trois types de paix stable : rapprochement, communauté de sécurité et union.

Timothy Snyder, *Bloodlands. Europe Between Hitler and Stalin*. (Basic Books, New York 2010)

L'historien américain Timothy Snyder rappelle le sort des 14 millions de non-combattants qui ont perdu la vie sous les régimes nazi et soviétique entre 1933 et 1945. « Le meurtre n'a pas fait les nations, mais il conditionne encore toujours leur séparation intellectuelle plusieurs décennies après la fin du national-socialisme et du stalinisme. Cette étude rapproche les régimes nazi et soviétique, l'histoire juive et européenne, et les histoires nationales », écrit-il dans la préface.

***Politorbis 50 : Dealing with the Past* (Département fédéral suisse des affaires étrangères, 3/2010)**

Recueil d'essais sur une approche globale pour faire face au passé et au défi de la mise en œuvre.

William J. Long et Peter Brecke, *War and Reconciliation: Reason and Emotion in Conflict Resolution* (MIT, 2003)

Des études de cas comparatives des guerres civiles et des conflits internationaux clarifient le rôle du pardon dans la réconciliation nationale et internationale.

Les sections consacrées à la réconciliation historique et à l'amitié franco-allemande ont été élaborées avec les conseils et le soutien d'Alice Ackermann, Conseillère principale (opérations) auprès du Centre de prévention des conflits du Secrétariat de l'OSCE à Vienne.

BOSNIE-
HERZEGOVINE

Rompre le cercle vicieux

Fletcher M. Burton

Srebrenica est le champ de bataille le plus terrible de Bosnie-Herzégovine. Les visiteurs de la ville remarquent que, selon les caprices du climat, le lieu semble saisi par une chaleur suffocante ou un froid inquiétant. Srebrenica: le feu ou la glace.

Au début de juillet de l'année dernière, sous un soleil accablant, je me trouvais dans le vaste cimetière situé sur le lieu de commémoration de Srebrenica. Plus de 30 000 hommes et femmes affligés étaient rassemblés. Tous étaient venus spécialement pour cette journée, certains de l'étranger, d'autres de villes proches, pour commémorer la mémoire des parents et des amis – plus de 8 000 hommes et garçons – qui ne sont jamais parvenus à sortir de la ville en 1995. Pour Srebrenica, juillet est la période de la commémoration annuelle du génocide, du souvenir de ceux qui ont péri, et de l'enterrement des dépouilles.

Ce rassemblement me rappela l'époque où j'étais à Sarajevo pendant ces jours maudits de juillet 1995. J'étais alors en poste à l'ambassade des États-Unis au moment de l'assaut meurtrier sur Srebrenica. Aujourd'hui, dans le cadre de l'OSCE, ma tâche est d'aider les gens à se souvenir du passé et à réimaginer l'avenir.



Photo: Reuters

La tension était encore plus élevée que d'habitude l'été dernier à Srebrenica à cause des préparatifs pour les élections municipales prévues à l'automne. Pour la première fois depuis la guerre, un Bosniaque n'était pas seul à pouvoir prétendre à la fonction de maire. Les Bosniaques et les Serbes auraient à s'affronter dans les urnes.

Le Bureau extérieur de l'OSCE à Srebrenica devint notre pôle opérationnel. Nous l'avons installé au cœur de la ville, un lieu plus central pour nouer des relations étroites avec tous ceux qui participaient à la campagne électorale: candidats, militants et autorités communales. Nous avons ensuite ouvert les lignes de communication entre ces acteurs locaux et établi une liaison permettant d'informer les acteurs internationaux. L'OSCE a contribué ainsi à faire baisser la tension et améliorer la compréhension

mutuelle. Le travail entrepris a débouché quelques mois plus tard sur la mise en place d'une administration communale multi-ethnique.

Comment briser le cercle vicieux de la haine et de la récrimination après un conflit?

Cette question reste cruciale pour la Bosnie-Herzégovine, et pour la Mission de l'OSCE, qui a été créée peu après l'issue du conflit, il y a dix-huit ans. Son fil conducteur a toujours été de croire que la réconciliation joue un rôle central si l'on veut briser le cycle de la violence et créer les conditions favorables à une paix durable.

Comment encourager la réconciliation?

Un des moyens est d'intervenir directement lorsque les tensions apparaissent, comme nous l'avons fait à Srebrenica. Nous avons commencé récemment à mettre l'accent sur la négociation et la médiation.

L'élan a été donné par la décision que le Conseil ministériel a adoptée en 2011 afin de renforcer les capacités de l'OSCE en matière d'alerte précoce, d'action rapide, de facilitation du dialogue, de soutien à la médiation et à la réhabilitation post-conflit. L'été dernier, nous avons appliqué une méthodologie d'analyse de conflits que nous avons élaborée dans des projets pilotes exécutés à Srebrenica et dans deux autres centres, Brčko et Mostar, qui sont deux poudrières potentielles dans le pays.

Plus important encore est peut-être le travail que nous effectuons depuis des années pour améliorer l'architecture civique du pays en agissant aux niveaux de la salle d'audience, de la salle de classe et la salle de la commission. Il faut en effet des institutions démocratiques bien enracinées pour que la réconciliation puisse être durable; il faut également une société civile dynamique qui utilise ces institutions.

La salle d'audience

La salle d'audience est au cœur des efforts de la Mission concernant les crimes de guerre et les crimes de haine. Nous suivons les procès dans tout le pays pour évaluer leur conformité avec le droit interne et les



Photo: Reuters

obligations internationales. Établir les faits concernant des crimes qui ont été commis pendant la guerre et traduire les auteurs en justice permet aux victimes d'être confrontées au passé et empêche le retour de la violence.

Nous aidons la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre sa stratégie nationale relative aux crimes de guerre. Nous fournissons une assistance aux juridictions à tous les niveaux, et nous avons lancé une initiative visant à renforcer les capacités de juger les crimes de guerre dans le cadre d'un projet multidonateurs qui assurera la transition avec une initiative financée par l'UE au milieu de l'année 2014.

Tant que la propagation de la haine interethnique sera tolérée, les blessures infligées par les conflits du passé resteront ouvertes. Nous avons récemment réalisé une étude pour savoir comment apporter une assistance optimale en matière d'identification, d'établissement de



Photo: OSCE/Vedran Pribilovic

rapports et de poursuite des crimes de haine. Notre rapport a souligné l'importance de la société civile et de ses chefs de file dans la création d'un environnement où les crimes de haine ne sont pas tolérés.

La salle de classe

La salle de classe est le lieu où les valeurs et les attitudes en faveur de la tolérance et de la confiance peuvent être développées. La Mission met en place l'indice d'inclusion qui permet aux enseignants, aux parents et aux chefs de communautés d'élaborer ensemble des plans visant à créer des écoles intégrées et ouvertes à tous.

En outre, grâce aux efforts de la

Mission, près de trente manuels d'histoire ont été révisés pour supprimer les exemples de discours de haine et de récit exclusivement ethnique, et près de 100 professeurs d'histoire ont été formés.

La salle de la commission

La Bosnie-Herzégovine compte 14 parlements qui reflètent la stratification institutionnelle d'un pays comprenant un État, deux entités, dix cantons et le district de Brčko. Ces institutions sont très visibles et traitent de questions importantes. Elles représentent les citoyens. Les parlements fixent le cadre institutionnel pour la réconciliation. Des parlements efficaces, dont les membres placent l'intérêt public au-dessus des préoccupations ethniques et politiques, peuvent donner un exemple positif et fournir une plateforme propice au règlement de questions litigieuses.

L'approche de la Mission en matière de renforcement de la démocratie parlementaire est illustrée par le travail que nous effectuons pour

mettre sur pied des commissions parlementaires chargées du contrôle démocratique des secteurs de la sécurité et de la défense. L'application d'un contrôle renforcé dans ces domaines contribue au processus de réconciliation en transformant d'anciens instruments de répression ou d'indifférence en instruments de service public.

Aménager un espace plus large

L'attribution du prix Nobel à l'Union européenne en 2012 symbolise l'importance de la dimension internationale dans le processus de réconciliation. Ce prix a une résonance particulière pour le travail que nous effectuons en Bosnie-Herzégovine, où diverses organisations internationales se sont restructurées pour donner la primauté à l'Union européenne. L'intégration de l'UE est devenue un enjeu majeur. Son importance est fondamentale parce qu'elle définit, pour le pays, un avenir qui bénéficie d'un large consensus. L'intégration au niveau international peut contribuer à rapprocher les populations au niveau local.

Notre mission appuie le processus d'adhésion. Nous avons, par exemple, contribué à ouvrir le dialogue structuré sur la justice entre la Bosnie-Herzégovine et l'UE. Nous puisons dans notre longue expérience du suivi des procès dans le pays pour proposer des solutions visant à aligner le système judiciaire du pays sur les exigences de l'UE.

D'autres processus d'intégration internationaux sont également importants pour surmonter l'héritage douloureux de la guerre. Quatorze mille réfugiés et personnes déplacées originaires de Bosnie-Herzégovine pourront reprendre une vie normale dans le cadre du programme de logement régional, qui a pu voir le jour grâce à une coopération entre les gouvernements de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de Serbie et du Monténégro. Notre Mission travaille avec d'autres opérations de terrain de l'OSCE, l'UE, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le gouvernement des États-Unis pour coordonner et financer cette immense entreprise, qui bénéficiera à 74 000 personnes au total. Les problèmes régionaux exigent des solutions régionales.

Conclusion

La restauration de la confiance et la réconciliation sont des efforts de longue haleine. À la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, nous savons par expérience que le progrès n'est pas linéaire. Il est donc important d'être réaliste et de comprendre: qu'il y aura des revers, que la réconciliation ne peut pas être imposée mais qu'elle peut être encadrée, et enfin qu'il est important d'être créatif et flexible, de mettre sur pied des interventions répondant à des besoins particuliers, de respecter des principes et d'être impartial. À Srebrenica, la Mission a également appris l'importance de la confiance. Nous avons travaillé dur pour maintenir la confiance de toutes les parties. La confiance, si facilement trompée, si facilement trahie, est une source de réconciliation.

M. Fletcher M. Burton est Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine.

M. Trefor Williams et Mme Diane Brown, de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, ont contribué à la préparation de cet article.

KIRGHIZISTAN

Visite de Suleiman-Too

Zoltan Filep

Lors de mon arrivée à Suleiman-Too, en juillet 2011, la méfiance à l'égard de la police était si forte que l'on pouvait pratiquement tendre le bras et la toucher. C'était l'un des quartiers de la ville d'Och qui avait le plus souffert des affrontements entre Kirghizes et Ouzbeks qui avaient dévasté le sud du Kirghizistan l'année précédente.

J'avais été envoyé sur place en qualité de conseiller international pour les questions de police auprès de l'Initiative pour la sécurité publique ou ISP. Notre tâche était d'aider la police à réconcilier la communauté. Pour ce faire, nous devons partir de zéro et commencer par conquérir le cœur des habitants. Nous avons créé un forum pour les résidents et la police, mais les progrès étaient lents.

Le 4 avril 2012, le chef du commissariat de police local de Suleiman-Too est entré dans notre bureau pour nous informer que, trois jours auparavant, une fille d'une origine ethnique, âgée de 19 ans, avait été violée par quatre hommes d'une autre origine ethnique. Trois d'entre eux avaient été arrêtés et le quatrième était toujours en fuite.

Était-ce l'étincelle qui, comme beaucoup le craignaient, allait raviver les émeutes ?

Nos craintes initiales ont été apaisées lorsque les médias, qui ont eu vent de cette histoire le jour même, se sont abstenus de mentionner l'appartenance ethnique de la victime ou des auteurs.

Et il s'avéra que le choc



provoqué par ce crime atroce allait conduire à une série d'événements porteurs d'espoir qui ont permis à cette communauté de se relever progressivement.

Une main secourable

La jeune femme victime de l'attaque vivait avec sa grand-mère et sa sœur – la mère était partie à l'étranger pour y trouver du travail. Elle avait visiblement subi des lésions corporelles et avait besoin sans aucun doute de soins psychologiques.

J'ai appelé une amie, dont je savais qu'elle pouvait aider : Angela Morales dirige une ONG basée à Och, qui est spécialisée dans les conseils aux victimes de violences domestiques et d'agressions sexuelles. Elle travaille avec les femmes kirghizes depuis plusieurs années. Elle connaît les signes culturels qui doivent

être respectés lorsque l'on aborde un sujet aussi délicat. Elle accepta volontiers de rencontrer la jeune femme, à condition que cette dernière le veuille bien.

Le chef du commissariat local accepta rapidement l'offre. Il demanda à l'inspecteur de voisinage de la transmettre à la jeune femme qui fut d'accord. Elle était surprise et reconnaissante d'apprendre que la police avait proposé cette assistance !

Évolution des mentalités

La violence contre les femmes n'est que trop répandue au Kirghizistan. En dépit de l'existence d'une législation protégeant les droits des femmes, les plaintes sont régulièrement ignorées par la police.

Selon un rapport rendu public

en avril 2010 par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour la violence contre les femmes, une femme sur quatre est victime de violences physiques à son domicile.

D'après ce même rapport, de 35 à 75 % de tous les mariages dans le pays seraient le résultat de l'enlèvement des futures mariées, une pratique traditionnelle brutale dans le cadre de laquelle un homme enlève une femme et la contraint à l'épouser.

J'avais souvent réfléchi à ces questions, mais l'incident impliquant cette jeune femme de 19 ans m'a incité à agir. Si je voulais que la violence sexiste soit prise au sérieux au sein de cette communauté, j'allais devoir essayer de faire évoluer les mentalités.

Depuis mon arrivée à Suleiman-Too, j'ai pris l'habitude, dans le cadre de mes rondes quotidiennes, de visiter les centres locaux de prévention de la criminalité (CLPC) du district. J'ai obtenu leur accord pour organiser un atelier sur la violence domestique et l'enlèvement des futures mariées. Akchach Zholdosheva, du Centre de soutien aux femmes et de soutien psychologique, accepta de m'aider.

Quarante représentants des communautés et de la police ont assisté à l'atelier, le 10 mai. Il a assez mal commencé, plusieurs participants émettant l'opinion que l'enlèvement des futures mariées était une tradition culturelle légitime. Mais nous avons examiné les dispositions juridiques et, après de longs débats laborieux, un consensus s'est dégagé pour affirmer qu'il s'agissait d'une forme d'abus.

Nous avons distribué des documents d'information expliquant à qui les victimes de violences domestiques pouvaient s'adresser pour obtenir

des avis juridiques, une aide psychologique ou un logement d'urgence. Au cours du mois suivant, les centres de crise Aruulan, Ak-Jurok et Meerban ont accueilli plus de victimes que jamais auparavant, sept d'entre elles indiquant qu'elles avaient été envoyées dans ces centres par leur CLPC.

La communauté prend le relais

Peu après l'atelier, l'attaché de presse de la police de la ville d'Och, Zamirbek Sidikov, est venu nous voir à notre bureau avec une idée. Il souhaitait sensibiliser davantage le public à la violence domestique et avait pensé installer des panneaux d'affichage dans toute la ville. Pouvions-nous l'aider ? Nous avons sauté sur l'occasion.

Mon collègue conseiller international pour les questions de police, Sergueï Sizov, et moi-même avons informé les centres de crise. Ils étaient enchantés, en particulier parce que l'idée émanait de la police. J'étais d'avis, comme Sergueï, que notre rôle devait se limiter à celui d'intermédiaires et de mentors. Il s'agissait d'une initiative indépendante prise par la police et la collectivité.

La mairie a mis gratuitement à notre disposition six panneaux d'affichage pour une durée de deux semaines ; une imprimerie a accepté d'imprimer les affiches sans frais ; l'entreprise d'éclairage de la ville a installé les panneaux à titre gracieux et la police de la circulation a assuré la sécurité de l'ensemble de l'opération.

Les affiches ont été placées à des endroits bien en vue à Och du 17 au 31 octobre 2012. En kirghize et en russe, elles comportaient les coordonnées des centres de crise, de la police et du Département public de développement social.

L'impact de cette campagne a été indiscutable. Le centre de crise Aruulan a indiqué que le nombre de visites de victimes était passé de 19 en août à plus de 100 en novembre. Trente quatre visiteurs ont affirmé que les affiches avaient attiré leur attention sur la possibilité de bénéficier d'une aide.

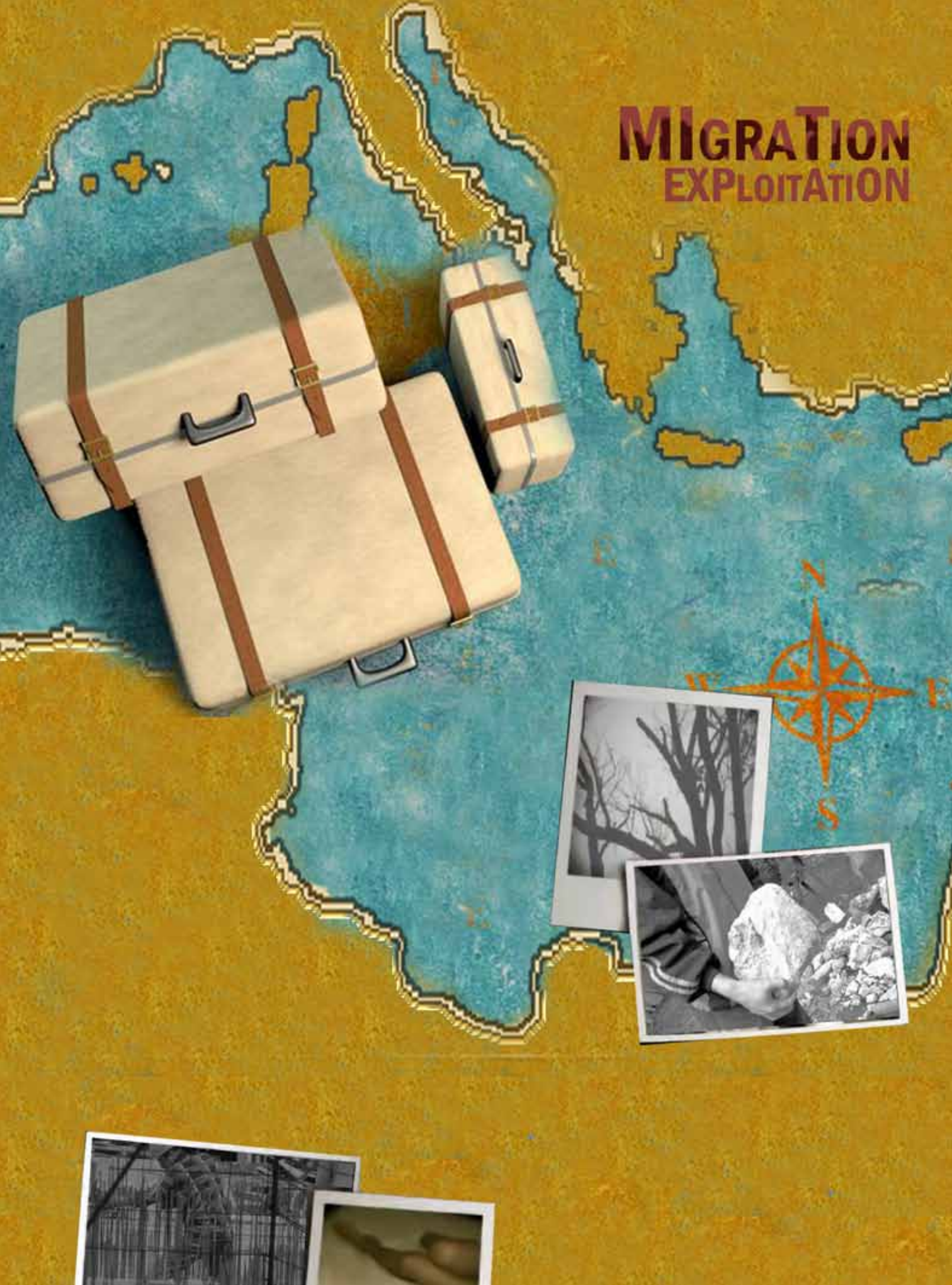
Un autre résultat de la campagne a été que la police a décidé de créer un registre distinct pour la violence sexiste.

Ce qui m'a le plus impressionné, c'est la façon dont tout le district a conjugué ses efforts pour mener à bien ce projet. Aucune dépense n'a été engagée tout au long du processus et les habitants ont appris à se respecter et à s'apprécier mutuellement. Au sein d'une communauté qui, deux ans auparavant, était déchirée par le conflit, des partenariats ont été forgés par souci réciproque pour le bien-être des corésidents.

Le changement n'allait jamais se concrétiser du jour au lendemain au Kirghizistan. Le changement n'est jamais aussi rapide nulle part. Mais des progrès indéniables sont faits. Je le vois tous les jours dans le cadre de mon travail, dans l'attitude de mes homologues qui sont plus élogieux de ce qui a été accompli et dans l'opinion plus positive que les habitants ont de la police. Je suis heureux de faire simplement partie de ce mouvement plus vaste apportant une nouvelle confiance à Suleiman-Too.

Zoltan Filep, originaire de Serbie, est conseiller international pour les questions de police auprès de l'Initiative de l'OSCE pour la sécurité publique au Kirghizistan.

MIGRATION EXPLOITATION



La connexion méditerranéenne

Les migrants sans papiers, pourquoi viennent-ils chez nous ? Pour des centaines de raisons différentes.

Un jeune tunisien de 14 ans peut prendre le risque de la périlleuse traversée de l'océan par bateau par goût de l'aventure. L'Italie ! L'Europe ! Peut-être, un jour, aller vers le Nord et la Scandinavie !

Les filles nigérianes sont expédiées à travers la Lybie, contraintes à la prostitution et transférées vers le sud de l'Europe, souvent liées à leur sort par des rites vaudou, avec le soutien de leurs familles inconscientes.

Un périple pour fuir la mort en Afghanistan peut coûter 10 000 euros versés à un réseau international de trafic de migrants.

De soi-disant ouvriers agricoles africains arrivent en Italie de bonne foi dotés de permis de travail que des employeurs frauduleux refusent ensuite de valider.

Quelle que soit leur histoire, les migrants sans papiers sont vulnérables à l'exploitation. S'ils ne sont pas déjà soumis à la traite à leur entrée dans le pays, ils sont une proie facile.

Les schémas évoluent

La plupart des victimes de la traite étaient jusqu'à présent des travailleuses du sexe. Mais, aujourd'hui, les hommes représentent en fait un pourcentage substantiel. Ils sont exploités par le travail sur des sites de construction ou dans les champs pendant la récolte des oranges ou des pastèques et vivent dans des endroits isolés dans des conditions désastreuses. Les femmes et les filles sont également exploitées au travail, notamment dans les ménages.

Une nouvelle tendance est apparue récemment : ce ne sont plus seulement des migrants qui sont victimes de l'exploitation par le travail, mais également des ressortissants.

Au lendemain du printemps arabe, le nombre de migrants en situation irrégulière débarquant sur les rives septentrionales de la Méditerranée a augmenté en flèche ; aujourd'hui, il a diminué. Les États de la côte africaine, qui étaient auparavant presque exclusivement des sources de personnes soumises à la traite, deviennent également des pays de destination.

Le 8 février 2013, Maria Grazia Giammarinaro, Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, a invité des représentants de haut niveau de 22 États participants, de six États partenaires méditerranéens et d'un partenaire asiatique, ainsi que de la société civile de la région de l'OSCE, de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, pour débattre des moyens de mieux prévenir la traite des êtres humains dans la région méditerranéenne. Dans les pages suivantes, quelques-uns des participants exposent leurs points de vue. Pour davantage d'informations sur l'action de l'OSCE visant à lutter contre la traite des êtres humains, consulter le site : www.osce.org/cthb.

« Les migrants, en particulier les migrants sans papiers, demeurent parmi les groupes et les personnes qui sont les plus vulnérables à l'exploitation et à la traite des êtres humains. L'ampleur des tragédies humaines que l'immigration du Maghreb et du Machreq vers l'Union européenne a provoquées est indescriptible et nous interdit de fermer les yeux. »

« Les deux rives de la Méditerranée doivent prendre leurs responsabilités : les pays d'origine et de transit comme les pays de destination. Il existe un vaste terrain d'entente sur ce qui doit être accompli et cela ne peut l'être qu'en unissant nos forces, avec la conscience de nos responsabilités partagées, ainsi qu'en tirant des enseignements de l'expérience de chacun et en s'appuyant sur cette dernière. Je suis résolue à promouvoir l'accès à la justice et les recours pour tous les migrants exploités, de même qu'à renforcer la prévention également en poursuivant les trafiquants et par la confiscation des produits du crime. »

—Maria Grazia Giammarinaro



PORTUGAL

Apprendre à mieux voir

Teresa Morais

Les profils des victimes de la traite au Portugal changent. Nombre d'entre elles étaient jusqu'à présent originaires d'Afrique, du Brésil et des pays d'Europe orientale, et il s'agissait essentiellement de femmes soumises à la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

La prostitution de femmes vulnérables reste un grave problème. Mais si l'on peut ajouter foi aux données dont nous disposons, la majorité des personnes victimes de la traite dans notre pays sont aujourd'hui des hommes. Beaucoup sont soumis à la traite à l'intérieur même du pays et ils le sont à des fins d'exploitation de leur travail.

Ils travaillent parfois dans l'agriculture et parfois dans la construction. Ils vivent dans des conditions très précaires, sans documents, sans avoir la possibilité de contacter leurs familles ou leurs amis ou quiconque. En raison de cet isolement, de ce silence, il est parfois difficile de les repérer de l'extérieur. Ils ne cherchent pas à se faire aider. Ils n'ont pas les moyens de s'exprimer en dehors du cercle dans lequel ils sont enfermés.

Sur les 93 cas de traite recensés en 2012 et qui font toujours l'objet d'une enquête, 76 sont des cas d'exploitation par le travail. Quarante-trois des victimes présumées sont des hommes.

Je présume qu'il s'agit là d'une tendance commune à d'autres pays européens également.

Les chiffres que nous avons ne sont pas très élevés. Ils ne reflètent peut-être pas entièrement l'ampleur de l'oppression qui sévit parmi nous. Si nous disposions de méthodes plus efficaces pour repérer les victimes de la traite, par exemple parmi les immigrants clandestins, nous aurions éventuellement des chiffres différents. Nous ne restons donc pas inactifs. Voici quelques-unes des mesures que nous devrions, à mon avis, prendre – et que nous prenons – pour mieux voir ce qui peut ne pas être visible du premier coup d'œil.

Former les inspecteurs du travail

Il nous faut mieux former nos inspecteurs du travail afin qu'ils se rendent sur les sites agricoles, chez les viticulteurs et dans les usines qui sont plus dissimulées pour y repérer les cas d'exploitation avec l'œil d'un expert. Nous avons déjà formé 100 inspecteurs du travail l'année dernière et je collabore avec l'Autorité chargée des conditions de travail pour en former 300 autres en 2013, les sensibiliser au problème et les équiper afin de mieux repérer ces cas. ►

Donner aux gens le temps de parler

Nous devons être conscients du fait que les personnes exploitées ne nous disent pas tout d'emblée. Selon le droit portugais, les victimes présumées de la traite ont de 30 à 60 jours de temps de réflexion avant de raconter leur histoire, qu'elles souhaitent ou non collaborer à l'enquête policière. Parfois, cela prend plus de temps.

Permettez-moi de vous donner un exemple, qui nous a été rapporté par un inspecteur de la police judiciaire lors d'un séminaire que nous avons organisé à l'intention de juges à Lisbonne en octobre dernier. Il nous a dit que, dans le cadre d'une affaire de traite à des fins d'exploitation sexuelle sur laquelle il enquêtait, l'une des victimes présumées ne cessait d'affirmer qu'elle n'avait fait l'objet d'aucune contrainte. Elle était manifestement effrayée et vulnérable et fut logée dans un centre d'accueil pour femmes, où elle resta muette pendant quatre mois. La police n'abandonna pas l'enquête en s'interrogeant sur son rôle dans cette affaire, mais plusieurs pièces du puzzle ne s'ajustaient pas. Puis, un jour, la fille demanda à parler à la police. Après quatre mois, elle déclara : « Je suis prête à vous raconter ce qui s'est passé ». Elle reconnut qu'elle n'était pas venue au Portugal de son plein gré et relata toute son histoire. Parce qu'elle était protégée dans un centre pour victimes de violences et qu'elle avait eu le temps de réfléchir. Nous

devons donner aux immigrants qui entrent dans le pays illégalement le temps, l'espace et la protection dont ils ont besoin pour nous donner les vraies raisons qui les ont fait venir chez nous.

Sensibiliser les autorités judiciaires

Pourquoi avons-nous tant de cas dans lesquels on soupçonne qu'il y a eu traite mais que le système judiciaire considère comme des cas de soutien à l'immigration illégale ou d'exploitation de la prostitution, des délits pour lesquels la sanction légale est moins lourde que pour la traite. Il doit bien y avoir des raisons, en droit ou en pratique, à cela.

Bien sûr, il n'entre pas dans les attributions du Gouvernement portugais, ou de tout autre gouvernement, de faire obstacle à l'indépendance du système judiciaire. Mais, ensemble, nous pouvons rechercher les causes.

Cette année, avec le soutien du bureau du procureur général, les membres de mon bureau se rendent dans les parquets de tout le Portugal pour discuter de cette question. Nous coopérons également avec le Centre d'études judiciaires de Lisbonne à l'élaboration de matériels d'apprentissage en ligne sur la traite des êtres humains pour les juges en formation.

Coopération avec des partenaires externes

Situé à la pointe sud de l'Europe, le Portugal est ouvert aux nombreuses influences positives du large de ses côtes, mais il est également exposé à ses dangers. Nous avons une riche tradition de coopération avec nos voisins en matière de traite des êtres humains, de migration en général et en ce qui concerne les problèmes liés à la migration illégale.

Nous coopérons avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et nous avons plusieurs accords bilatéraux, notamment avec la France, l'Espagne, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Nous participons très activement au dialogue 5+5 entre les cinq pays de la rive européenne de la Méditerranée et les cinq d'Afrique du Nord. Pour ce qui est de l'OSCE et de ses initiatives de lutte contre la traite des êtres humains, nous poursuivons notre engagement sans réserve, comme nous l'avons fait dès le départ.

Teresa Morais est la Secrétaire d'État portugaise aux affaires parlementaires et à l'égalité.

MAROC

Dissiper l'ignorance

Mamadou Bakayoko

Nous sommes un groupe d'africains subsahariens, d'asiatiques et de marocains unis sous l'appellation Joint Action for Those Forced to Emigrate (JAFEM). Nous fournissons une assistance sociale aux migrants et contribuons à les protéger de l'exploitation et de la traite. Nous travaillons dans les grandes villes et dans les localités frontalières – Oujda, Rabat, Casablanca, Nador, Tanger, Taza et Maghania, la dernière ville en Algérie avant d'entrer au Maroc.

À proximité des frontières, les migrants vivent essentiellement dans des forêts, des maisons inachevées ou des logements individuels. Dans les villes, ils résident dans les quartiers pauvres. Ils partagent le plus souvent un appartement dans lequel ils vivent à six ou à huit pour pouvoir se payer le loyer.

Une stricte hiérarchie règne au sein de la communauté des migrants, ce qui peut donner lieu à une traite interne largement méconnue du public. À JAFEM, nous disposons de l'expérience nécessaire pour pénétrer ce milieu et nous nous efforçons de repérer les victimes.

À proximité des frontières, les migrants peuvent être contraints à la prostitution ou à la mendicité pour bénéficier de ce qu'ils appellent les « droits de ghetto » ou « droits de protection ». En même temps, ils sont une proie facile pour de jeunes voleurs marocains, eux mêmes soumis à des pressions de leurs familles ou de leur entourage pour rapporter de l'argent par n'importe quel moyen.

Dans les faubourgs des villes, les fréquentes descentes de police et la menace d'être expulsés font que les migrants sont souvent totalement épuisés. Ceux qui sont trop affaiblis pour aller travailler peuvent être soumis à des violences ou à des sévices sexuels.

Les migrants employés domestiques doivent fréquemment travailler 24 heures sur 24, contrairement à ce qui avait été convenu initialement et leurs passeports sont confisqués pour éviter qu'ils ne prennent la fuite. Le travail agricole est dans bien des cas sous-payé et les migrants sont obligés d'accomplir du travail non négocié avant de pouvoir toucher leur salaire.

Des réseaux criminels de trafiquants composés de migrants et de marocains recrutent de jeunes femmes et de jeunes hommes par le biais d'Internet en se faisant passer pour des employeurs importants. Les recrues sont contraintes de rembourser leur billet et autres dépenses : « taxes d'emploi », « droits d'emploi » ou « documents de déclaration », mensonges inventés de toutes pièces pour les tromper. Dans certains cas, les trafiquants obligent les filles à se prostituer et confisquent leurs revenus en leur faisant croire qu'ils les aideront à se rendre en Europe.

Ce ne sont là que quelques-uns des cas d'exploitation et de traite des êtres humains dont nous avons eu connaissance à JAFEM au fil des années dans le cadre de notre action quotidienne pour venir en aide aux migrants.

Beaucoup de victimes vivent dans l'ignorance et ne voient pas comment s'échapper. Partout où il y a une forte concentration de migrants, nous organisons des ateliers pour expliquer des cas d'exploitation par le travail et de traite et la conduite à suivre dans un État de droit. Nous avons accueilli de nombreuses victimes qui nous ont été adressées par des organisations locales en vue d'être hébergées dans nos logements d'urgence. Nous les accompagnons dans des centres de santé pour y bénéficier de soins médicaux et d'une aide psychologique. Et nous suivons les cas de rapatriement volontaire.

Notre préoccupation la plus urgente est celle du manque d'assistance juridique pour les victimes de la traite. La majorité d'entre-elles sont des sans-papiers. En tant que tel, ces personnes n'ont pas accès à la justice ni même à la police. Au contraire, elles sont criminalisées. Elles ont de ce fait peur de se déclarer. Les dénonciateurs ne sont pas non plus protégés.

Nous essayons de convaincre des avocats marocains de s'associer à notre lutte. Nous continuons d'élaborer des stratégies pour faire remonter l'information, arrêter les auteurs de ces crimes, protéger les victimes et, il faut l'espérer, trouver des moyens de les indemniser.

Mamadou Bakayoko est le Coordinateur de Joint Action for Those Forced to Emigrate (JAFEM).



Les oranges et les mandarines à très bas prix que nous trouvons dans nos supermarchés – qui les cueille ?

À Rosarno (Italie), il s'agit souvent de migrants exploités pour un salaire de misère, généralement par de petits producteurs qui se retrouvent mis le dos au mur par des chaînes de supermarchés qui leur versent à peine de quoi couvrir le coût de la collecte des fruits.

Chez SOS Rosarno, nous avons opté pour une autre méthode : mettre directement en contact les producteurs locaux, les groupements d'achat et les ouvriers, essentiellement africains, rémunérés au tarif syndical – 45 euros plus avantages. Nous supprimons de la sorte toutes les étapes qui font grimper les prix. Les ouvriers et les propriétaires peuvent ainsi vivre dans la dignité et les consommateurs acheter un produit de qualité à un prix équitable. »

ITALIE

Une condamnation à la mesure du délit

Cataldo Motta

L'Italie a une grande expérience des enquêtes pour traite à des fins d'exploitation sexuelle. Mais il n'en va pas de même pour ce qui est de l'exploitation par le travail : c'est quelque chose de nouveau.

Dans la province de Lecce, nous avons récemment mené deux enquêtes de grande ampleur dans ce domaine. L'une visait le secteur agricole et l'autre concernait l'installation de systèmes photovoltaïques pour l'énergie de substitution – de lourds panneaux solaires qui doivent être hissés manuellement. Les deux affaires impliquaient des centaines de sans papiers qui étaient arrivés illégalement à Pachino, en Sicile.

Dans le passé, les migrants entraient en Europe par la voie terrestre en passant par la Grèce et la Turquie. Aujourd'hui, ils débarquent à Lampedusa et Pachino. C'est comme un système de vases communicants, fermer les vannes d'un côté, c'est les ouvrir de l'autre. Les voyages sont longs, éreintants et coûtent beaucoup d'argent aux migrants.

Il existe en Sicile une organisation criminelle spécialisée dans l'acheminement des migrants vers les diverses régions de l'Italie du Sud en vue d'être exploités dans le secteur agricole. En fonction de la saison, ils sont envoyés dans les Pouilles du nord, pour la récolte des tomates par exemple, ou dans celles du nord pour ramasser les pastèques.

L'affaire des panneaux solaires impliquait une entreprise espagnole appelée Tecnova, qui installait des panneaux photovoltaïques dans les provinces de Lecce et de Brindisi durant l'été 2011. En Italie, lorsque vous installez ce type de panneaux, vous

recevez de l'argent de l'État, mais il y a une date limite au-delà de laquelle vous ne pouvez plus bénéficier de cette subvention. Dans l'affaire en question, le calendrier était très serré. Le propriétaire de l'entreprise s'est donc adressé à une organisation criminelle – similaire à celle qui recrute des ouvriers agricoles à Pachino – mais, ici, l'organisation était espagnole.

Ils ont fait appel à quelques migrants comme chefs de gang et recruté, par le bouche à oreille, près de 400 migrants sans-papiers, qui ont été dépêchés vers une vingtaine de sites de construction différents. Ils ont travaillé dans des conditions pénibles et étaient soumis à des horaires de travail épuisants afin de pouvoir terminer les travaux dans les délais impartis.

Un ouvrier indien, qui n'en pouvait plus, a déposé plainte à Lecce et nous avons ouvert une enquête. Une autre enquête a été démarrée simultanément sur la base d'informations adressées au procureur de Brindisi. En définitive, quasiment tous les ouvriers ont porté plainte et nous avons joint les deux enquêtes en une seule procédure.

Le procureur de Brindisi a ordonné l'écoute des conversations téléphoniques entre les chefs de gang et l'entreprise. J'ai entendu des choses terribles. Les ouvriers allaient jusqu'à dire que les esclaves qui travaillaient dans les champs de coton étaient mieux traités qu'eux. Ils trimaient sans discontinuer dans la boue, chaussés de bottes certes fournies par l'entreprise mais qui étaient trop petites. Dans une des conversations téléphoniques, un représentant de l'entreprise a dit à un ouvrier qui se plaignait de se faire couper le pied ou la pointe de sa botte. À un autre ouvrier qui s'était plaint d'avoir les mains ensanglantées après avoir porté les panneaux sans gants, on répondit qu'il devait poursuivre son travail.

À la lumière des preuves rassemblées, nous avons engagé des poursuites pour traite d'êtres humains en vertu de l'article 600 du code pénal. Le juge chargé de l'enquête préliminaire nous a suivis, mais la cour d'appel a acquitté les prévenus aux motifs, entre autres, que le matériel de sécurité nécessaire avait été mis à la disposition des employés. La cour suprême a confirmé cette décision.

Nous avons cependant réuni de nouvelles preuves et allons demander que l'affaire soit rejugée.

Si nous voulons aider les victimes de l'exploitation par le travail en Italie, nous devons modifier certaines des dispositions de notre code pénal, à commencer par la définition de la notion de traite, par exemple, qui n'est pas satisfaisante. Le problème réside dans l'existence d'une différence fondamentale entre la traite à des fins d'exploitation sexuelle et celle à des fins d'exploitation par le travail. Dans les deux cas, en vertu du droit, il faut qu'il y ait eu une situation de soumission continue et un état de dépendance. Ces conditions sont souvent réunies dans les cas d'exploitation sexuelle. Les filles, par exemple, se voient privées de leur passeport et elles sont maintenues dans des espaces clos. Dans le cas des ouvriers, c'est beaucoup plus difficile à prouver, car ils rentrent chez eux le soir ou dorment dans des installations communes telles que des dortoirs.

Ce qu'il faut faire, c'est créer une nouvelle norme juridique. Nous devons commencer à réinterpréter le droit en partant de zéro.

Cataldo Motta est procureur en chef de Lecce (Italie).

TUNISIE

Faire le choix de la mobilité

Khalil Amiri

La migration irrégulière en provenance de Tunisie était à son apogée après la révolution. Aujourd'hui, elle s'est tarie. En fait, elle a diminué d'un facteur de dix, passant de plus de 30 000 personnes en 2011 à près de 3 000 en 2012. Mais peu importe les chiffres, qui dit migration irrégulière dit personnes vulnérables et il y a clairement un lien avec la traite.

Nous avons avec notre voisin italien un accord de réadmission des migrants en situation irrégulière. Nous pensons qu'il est très important pour ceux et celles qui reviennent au pays de réussir leur réintégration, car cela encouragera les autres à rester. Je crois que beaucoup de migrants sans papiers ont peur de revenir chez eux. Il y a le stigmate social associé au fait d'avoir tenté sa chance et d'avoir échoué. Nous essayons de leur apporter notre soutien, mais il faut faire davantage.

La Tunisie a toujours été un pays source et, dans une moindre mesure, de transit pour les migrants. Mais, désormais, nous devenons également un pays de destination.

Démographiquement, la société tunisienne est vieillissante. Après l'indépendance, une efficace politique de planification familiale a été instaurée et nous avons aujourd'hui des taux de fertilité proches de ceux des pays développés. Par ailleurs, nous avons investi dans l'éducation et une importante proportion de nos jeunes sont éduqués. Nous constatons donc en fait une pénurie de main-d'œuvre non qualifiée. Selon l'Institut arabe des chefs d'entreprises, la plus importante association de chefs

d'entreprises du monde arabe, dont le siège est en Tunisie, il nous manque environ 100 000 ouvriers, essentiellement dans l'agriculture et la construction. Vous le voyez en allant sur le terrain. Il y a eu de gros problèmes l'année dernière pour la collecte des olives, qui est encore une opération manuelle en Tunisie. Nous avons dû faire appel aux militaires pour aider à les récolter.

Je crois que nous avons besoin, collectivement, de nous appuyer sur la conviction selon laquelle, à l'ère de la mondialisation, un renforcement du commerce est une bonne chose. Et que vous ne pouvez pas avoir un flux mondial de capitaux, de biens et de services sans l'artère nourricière qui va avec.

Car, en fin de compte, si nous pouvons trouver des moyens légaux de promouvoir ce flux, cela débouchera sur des économies régionales plus performantes et, probablement, sur davantage de stabilité, même dans les pays sources, ainsi que sur un meilleur soutien pour les pays de destination.

La solution la plus simple, s'il y a un problème de migrants sans papiers, consiste simplement à fermer les portes. Oui, nous devons respecter les lois et réprimer énergiquement la migration illégale. Mais nous ne devrions pas commettre l'erreur de fermer les portes à la migration régulière. Car, sur le long terme, assurer une mobilité plus fluide des personnes, en particulier des professionnels qualifiés et des fournisseurs de services, est un complément logique à l'augmentation de la libre-circulation des capitaux, des biens et des services. Tous ces facteurs sont indispensables pour des économies régionales dynamiques et en expansion et, par la, pour le développement, la paix et la stabilité mutuelles.

Khalil Amiri est Conseiller principal auprès du Secrétaire d'État tunisien chargé de la migration et des Tunisiens à l'étranger.

Quand je suis en colère, j'ai de bonnes idées

Indemnisation des victimes

L'arrestation et la condamnation des trafiquants qui se livrent à la traite d'êtres humains viennent bien souvent aggraver l'injustice dont souffrent les victimes. La condamnation prend généralement le pas sur la réparation. En conséquence, les victimes ne sont pas indemnisées du tout ou doivent déposer une demande d'indemnisation dans le cadre d'une procédure civile distincte.

C'est pourquoi le jugement exemplaire prononcé à Aquila (Italie) l'année dernière, qui a accordé une indemnisation, dont 50 000 euros payables immédiatement, à 17 femmes nigérianes contraintes de se prostituer, a fait sensation. Ce jugement est dû en grande partie à l'activisme de la jeune juriste Carla Quinto, de l'ONG BeFree basée à Rome.

Cette affaire a commencé il y a quatre ans par une enquête menée à Aquila concernant deux femmes victimes de la traite qui avaient été envoyées de force en Italie et contraintes à la prostitution par une importante organisation criminelle. Les ONG BeFree et On the Road ont aidé ces femmes à dominer leur peur et à fournir des informations utiles sur les membres du réseau de traite, ce qui a permis de les poursuivre en justice. Les 19 accusés ont été jugés coupables de traite d'êtres humains aux fins d'esclavage et d'immigration illégale dans le cadre d'une association de malfaiteurs.



OSCE/Ursula Froese

Mais les avocats travaillant pour BeFree et On the Road voulaient en plus que les victimes soient indemnisées sur la base des avoirs des trafiquants saisis par la justice. Le tribunal avait en effet confisqué l'argent et les biens immobiliers des trafiquants nigériens, ainsi que les voitures dans lesquelles des chauffeurs de taxi italiens complices conduisaient les femmes sur les lieux où elles étaient contraintes de se prostituer. Mais les demandes d'indemnisation déposées par les victimes et les ONG furent rejetées. Les avocats firent appel de la décision. Carla Quinto raconte :

« Après la décision injuste prononcée en première instance, j'étais très en colère. Et quand je suis en colère, j'ai de bonnes idées. Il existe une directive de l'Union européenne qui encourage l'indemnisation des victimes de la traite, et cette directive n'avait malheureusement pas été transposée dans le droit italien. Mais j'ai trouvé un article qui nous a servi de base pour le recours : l'article 600, paragraphe 7 du

code pénal italien, qui concerne l'exploitation aux fins de prostitution.

L'article énonce que des biens ne peuvent être confisqués par l'État que si les victimes n'en ont pas besoin. Nous disposions donc là d'un argument démontrant que le droit des victimes aux biens primait celui de l'État. Et nous avons réussi. Le 25 avril 2012, la Cour d'assises de L'Aquila a annulé la confiscation qui avait été ordonnée lors du procès initial.

Le juge a accordé 350 000 euros de dommages et intérêts à chaque victime, dont 50 000 euros payables immédiatement. Les ONG BeFree et On the road ont obtenu 10 000 euros chacune. Comment a-t-il calculé ces sommes ? Lorsque les préjudices subis par une personne sont si importants qu'ils ne peuvent pas vraiment être calculés – et c'est généralement le cas pour la prostitution –, il existe une procédure dans le droit italien appelée *via equitativa* qui permet au juge de déterminer les dommages sur la base d'une estimation globale, et c'est ce que le juge a fait.

« Cette affaire est un précédent important qui a fait la une de la presse italienne. Il est très difficile d'obtenir un tel résultat, et nous en sommes très fiers », a déclaré Oria Gargano, la directrice de BeFree.

« Pourrons-nous recommencer ? » demande Carla. « Nous essayons, mais nous avons eu de la chance dans cette affaire car les souteneurs disposaient d'avoirs pouvant être saisis. Dans la plupart des cas, il n'y a rien parce que les trafiquants ont envoyé leur argent en dehors du pays. Mais nous poursuivons nos efforts. Nous pensons par exemple que l'État devrait créer un fonds d'indemnisation. C'est devenu notre objectif », conclut-elle.

Ursula Froese, rédactrice en chef du magazine Communauté de sécurité, s'est entretenue avec Oria Gargano, Carla Quinto et Marta Mearini de BeFree le 11 février 2013.

Max Kampelman

On se souviendra sans doute le mieux de Max Kampelman, universitaire, juriste, homme d'État et négociateur au service des droits de l'homme, qui est décédé le 25 janvier 2013, en tant que chef de la délégation des États-Unis à la Conférence du désarmement tenue à Genève de 1985 à 1989. S'il est moins bien connu, son rôle à la tête de la délégation des États-Unis à la Réunion de suivi de la CSCE, tenue à Madrid de 1980 à 1983, a été tout aussi déterminant.

M. Kampelman pratiquait le droit à Washington en 1980 lorsque le Président Jimmy Carter lui demanda de diriger la délégation auprès de la CSCE. Après l'élection présidentielle qui eut lieu plus tard cette même année, le Président Ronald Reagan lui demanda de rester.

À Madrid, M. Kampelman avait adopté une politique intransigeante de dénonciation des abus des droits de l'homme et tenait à organiser chaque jour une conférence de presse. Mais il avait également instauré une relation de travail productive avec son homologue soviétique.

Dans un entretien qu'il a accordé à Sarah B. Snyder à Washington D. C., le 12 juillet 2010, dans le cadre du projet d'histoire orale de l'OSCE, il évoque un marché à propos duquel il avait dû jurer de garder le secret à l'époque et qui avait abouti à la libération de nombreuses personnes de confession juive et d'autres confessions religieuses de l'Union soviétique.

Plusieurs années plus tard, rapporte-t-il, le général Sergueï Aleksandrovich Kondrashov, le partenaire avec lequel il avait négocié ce marché, qui était à l'époque chef adjoint de la délégation de l'Union soviétique, lui fit cadeau d'un livre dans lequel il avait inscrit la dédicace suivante : « À mon ami Max Kampelman, qui m'a appris

l'importance de la liberté et de la démocratie. »

Dans l'extrait ci-après de l'interview, M. Kampelman raconte comment ce marché avait vu le jour alors qu'il s'entretenait avec le Président Reagan au cours d'une réunion secrète à la Maison Blanche.



APA

« Puis (le Président) dit, "Max, pouvez-vous venir me voir une minute". Shultz (George Schultz, le Secrétaire d'État) reste à la porte et je monte. Il entrouvre son tiroir et en sort un paquet de feuilles épais comme-ca en me disant : "Voyez ce que vous pouvez faire pour faire sortir ces gens."

Shultz et moi sortons et allons-nous asseoir dans son bureau pour voir de quoi il s'agissait – c'était des listes de dissidents juifs. Et je ne savais pas qu'il les avait. Schultz ne le savait pas non plus. Cela devait s'être passé pendant l'administration précédente. Cela ne m'a pas surpris. Je

savais que les démocrates seraient surpris et je suis démocrate. Je savais que les journalistes et la presse seraient surpris, mais je voyais dans ces listes ce que je voyais chaque fois je venais lui parler (à Reagan) à propos de l'Union soviétique et de ce qui s'y passait.

Je suis donc retourné en Espagne et j'ai appelé Sergueï Kondrashov, l'homme qui parlait anglais, qui était devenu un de mes bons amis en Espagne (...). C'était un homme civilisé et il savait ce que je faisais. Il ne l'appréciait pas, mais il savait ce que je faisais, voyez-vous. Il connaissait l'Amérique et il y était également venu. Donc, je l'ai appelé et je lui ai dit : "On a des choses à discuter." Et j'ai été franc avec lui. Je lui ai expliqué exactement ce qui se passait, sans rien omettre.

Max Kampelman évoque un marché à propos duquel il avait dû jurer de garder le secret à l'époque et qui avait abouti à la libération de nombreuses personnes de confession juive et d'autres confessions religieuses de l'Union soviétique.

Il a explosé de colère, il a tout simplement explosé. “Ce n’est pas une façon de faire les choses, nous négocions depuis quelques années, nous nous sommes disputés, mais nous l’avons fait dans les règles. C’est terrible, vous ne pouvez pas faire ça. Nous ne pouvons pas l’accepter !”
Je lui ai répondu : “Sergueï, vous ne pouvez peut-être pas l’accepter, mais je vous ai apporté un message du

Président des États-Unis pour votre patron. Et vous n’êtes pas habilité à ne pas le lui remettre. Vous pouvez lui dire tout ce qui ne vous plait pas à ce sujet, mais vous devez y aller et le lui dire”. Et il le savait bien.

Quelques jours plus tard, il m’appela au téléphone pour

que nous nous rencontrions, et nous nous sommes donc rencontrés. “Je suis habilité à négocier avec vous”, m’a-t-il dit, et c’est ce que nous avons fait. »

L’entretien avec Max Kampelman a été commandé par le Bureau de Prague du Secrétariat de l’OSCE dans le cadre de son projet d’histoire orale de la CSCE. La transcription intégrale de l’entretien originel et sa version audiovisuelle sont déposées auprès des archives de l’OSCE à Prague et il est possible d’y accéder en souscrivant au programme des chercheurs résidents.

à Madrid

La Réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) s’est déroulée à Madrid du 11 novembre 1980 au 9 septembre 1983. Elle s’est enlisée à plusieurs reprises pour diverses raisons, dont les suivantes : présence de l’Armée rouge en Afghanistan, imposition de la loi martiale en Pologne en décembre 1981 et destruction en vol d’un avion à passagers de Korean Airlines qui avait pénétré dans l’espace aérien soviétique le 1er septembre 1983, provoquant la mort des 269 passagers et membres d’équipage. La réunion s’est finalement terminée après trois années par un document incluant une disposition relative au droit de créer des syndicats et d’y adhérer.

Votre avis

Il y a dix ans, à Maastricht, le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté la Stratégie de l'OSCE visant à faire face aux menaces pour la sécurité et la stabilité au XXI^e siècle. Il y est pris acte de l'importance d'un engagement actif et concret de l'Organisation avec la société civile. L'offre fantastique du Président en exercice de l'OSCE, Leonid Kozhara, Ministre ukrainien des affaires étrangères, annoncée à Vienne le 17 janvier 2013, d'accueillir une réunion internationale engageant les jeunes de l'OSCE pourrait être mise en œuvre pour contribuer à l'anniversaire de l'adoption de la Stratégie de Maastricht. Cela serait conforme au Programme mondial d'action en faveur des jeunes, approuvé par l'ONU, dans lequel est soulignée la nécessité d'une participation pleine et entière des jeunes à la société et à la prise de décisions.

Giedrius Petruzhis
Directeur de l'Institut
international de sciences
politiques
Klapeida (Lituanie)

Note : La Présidence ukrainienne de l'OSCE organise un sommet de la jeunesse de l'OSCE à Artek (Ukraine), du 20 juillet au 1^{er} août 2013.

Les menaces pour la sécurité ont toujours existé, mais, pendant longtemps, elles étaient essentiellement locales. Aujourd'hui, elles sont mondiales et une action mondiale s'impose.

Jean Cevaër
Pornichet, France

Les puissants couvrent leurs traces et protègent leurs crimes et ceux qu'ils ont chargé de les commettre. Nous espérons avec ferveur un nouveau monde dans lequel de telles personnes ne seraient pas autorisées à régir la vie des autres et dans lequel tous seraient véritablement égaux devant la loi, les riches comme les pauvres.

Will Kelly
The Bogside Artists
Derry, Irlande du Nord
Royaume-Uni
United Kingdom

Félicitations pour le nouveau magazine. Il sera, je l'espère, un outil très utile pour une meilleure compréhension de notre monde et de notre société.

George Tsoumaris
Xanthi (Grèce)

Je suis fermement convaincu que tout ce qui améliore les relations entre civilisations, villes ou communautés, comme votre nouveau magazine Communauté de sécurité, construit un chemin vers la paix et l'unité.

Felio A. Vilarrubias



Je vous remercie d'avoir pu recevoir un exemplaire de Communauté de sécurité, ici, au Nigéria. Je n'ai pas pu m'arrêter avant d'avoir lu l'ensemble de la publication. Je voudrais saluer l'article de l'Ambassadrice Heidi Tagliavini. Les points qu'elle y traite n'intéressent pas seulement les femmes et ne s'appliquent pas seulement aux missions de paix. Ils s'appliquent à nos vies quotidiennes dans la mesure où la lutte pour faire de notre monde un lieu meilleur est notre préoccupation première. Je vous souhaite plus de force à vous et à votre équipe !

Saviour O. Akpan
Directeur exécutif
Community Policing Partners for Justice, Security
and Democratic Reform
Abak, État d'Akwia Ibom (Nigéria)

Le magazine **Communauté de sécurité** est publié par le
Secrétariat de l'OSCE
Section de la presse et de l'information

Wallnerstrasse 6
1010 Vienna, Austria
Téléphone : +43 1 51436 6267
oscemagazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est également disponible en ligne en anglais, russe, allemand et français sur www.osce.org.

Le magazine **Communauté de sécurité** est maintenant disponible en tant qu'application pour iPad (en anglais).

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef
Ursula Froese

Comité de rédaction
Marcel Pesko, Miroslava Beham, Cathie Burton, Ursula Froese, Adam Kobieracki, Alexey Lyzhenkov, Frane Maroevic, Desiree Schweitzer

Conception et illustrations
Antoine van Dijck

Impression
ImprimerieCentrale
Fonts LeMond Journal ; Akkurat

Communauté de sécurité favorise le développement d'une communauté de personnes résolues à promouvoir la confiance et la stabilité dans tout l'espace de l'OSCE. Les contributions écrites sur les aspects de la sécurité politico-militaire, économique et environnementale ou humaine sont les bienvenues. Les textes font l'objet d'une mise en forme rédactionnelle.

La page de couverture de Communauté de sécurité est un espace favorisant un débat visuel sur l'idée d'une communauté de sécurité et des questions connexes. Les artistes sont invités à apporter des contributions. Ils sont protégés par le droit d'auteur.

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org.

L'OSCE remercie tous les auteurs et artistes de leurs contributions.

Première de couverture FINE (détail) 360 cm x 440 cm (en huit parties) Peinture acrylique sur toile

Stylianoss Schicho
Droit d'auteur : tous droits réservés par l'artiste

Les œuvres de l'artiste viennois Stylianoss Schicho associent peinture et dessin. Pour reprendre les mots de l'artiste : il y a toujours quelqu'un d'absent sur l'image et ce quelqu'un c'est la personne qui se trouve devant celle-ci. »

Pour plus d'informations : www.stylianosschicho.com

Un nouveau document consensuel de l'OSCE sur le thème « sûreté et sécurité des personnes maintenues en détention » pourrait contribuer largement à garantir les droits de l'homme dans les institutions pénitentiaires. La surveillance du respect par les États de leurs obligations en vertu d'un tel document pourrait être confiée au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme ou à une autorité de l'OSCE spécialement créée à cet effet.

J'ai personnellement passé six années et demie en détention sur chefs d'accusation de crimes économiques, les poursuites ayant par la suite été abandonnées. Dix années se sont écoulées avant que la Cour européenne des droits de l'homme ne juge que je devrais recevoir un dédommagement financier pour l'abus de mes droits. Dans de nombreux cas, il est impossible de se prononcer sur des questions juridiques en temps voulu. L'OSCE pourrait réagir promptement en mettant en œuvre des moyens politiques pour faire en sorte que les personnes maintenues en détention, ce qui est déjà une sanction en soi, soient protégées de la torture et d'autres abus. Ce serait un rôle approprié pour une organisation qui s'est donné pour objectif de créer une communauté de sécurité de Vancouver à Vladivostok. Une communauté de sécurité est impossible sans garantie d'exclusion de la torture.

Sergelus Ivanovas
Vice-Président de l'Association lituanienne pour la sécurité et la coopération en Europe
Secrétaire de l'Union internationale des jeunes agriculteurs Lituanie

Très bon magazine. C'est également une très bonne chose que vous ayez accordé autant d'attention à la Moldavie, pour laquelle il n'y a que peu d'intérêt en Scandinavie. Excellente idée de terminer par un borch ukrainien.

Arne Westling
Sollentuna (Suède)

L'OSCE encourage la discussion et le débat. Elle n'est nullement responsable des opinions exprimées dans ces pages, qui sont uniquement celles des auteurs.

**Nous aimerions avoir votre avis !
Que faut-il pour se réconcilier ?
Envoyez vos points de vue à
oscemagazine@osce.org.**

Indignez-vous !



Stéphane Hessel (1917–2013) a écrit « Indignez-vous ! » et son prolongement « Engagez-vous » afin d'adresser un message à la jeunesse. Il avait alors 93 ans.

Diplomate brillant né en Allemagne, Stéphane Hessel a contribué à la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme. Il a incarné les relations franco-allemandes dans ce qu'elles ont de meilleures. Sa propre indignation vient de son expérience de la période sombre de ces relations. Mobilisé dans l'armée française au cours de la deuxième guerre mondiale, il a été fait prisonnier et s'est échappé alors qu'il était promis à une mort certaine. Il a ensuite rejoint la résistance française.

« Je vous souhaite à tous, à chacun d'entre vous, d'avoir votre motif d'indignation. C'est précieux. Quand quelque chose vous indigné, comme j'ai été indigné par le nazisme, alors on devient militant, fort et engagé. »

En même temps, Hessel défend farouchement la non-violence et établit une distinction entre l'indignation et l'exaspération qui peuvent conduire à la violence et au terrorisme.

« L'exaspération est un déni de l'espoir », écrit-il. « Elle est compréhensible, je dirais presque qu'elle est naturelle, mais pour autant elle n'est pas acceptable. Parce qu'elle ne permet pas d'obtenir les résultats que peut éventuellement produire l'espérance. [...] Je suis convaincu que l'avenir appartient à la non-violence, à la conciliation des cultures différentes. »

Comment faire des éclairs de l'amitié ?



Pâte à choux :
150 g de farine
250 ml de lait
100 g de beurre
5 g de sucre
Une pincée de sel
Un peu de noix de muscade

Porter tous les ingrédients à ébullition à l'exception de la farine. Ajouter la farine et mélanger vigoureusement en maintenant la casserole sur le feu. Laisser refroidir. Ajouter cinq œufs et mélanger pour former une pâte bien lisse. Utiliser un moule à pâtisserie doté d'une douille en forme étoilée, disposer les éclairs en zigzags sur une plaque à biscuits graissée. Mettre au four à 190 degrés pendant environ 10 minutes jusqu'à ce que les éclairs soient croustillants.

Farce :
Battre 700 g de pudding à la vanille jusqu'à ce qu'il soit bien lisse.
Ajouter 350 g de crème fraîche.
Parfumer à la vanille et ajouter un peu de Cointreau.
Couper 600 g de fraises en petit morceaux.

Trancher les éclairs en deux horizontalement. Fourrer les bases en utilisant la moitié de la crème. Garnir de fraises et couvrir en se servant du reste de la crème. Saupoudrer les parties supérieures de sucre en poudre et les placer soigneusement sur le dessus.

Recette de Gerhard Weber Créée chez LeStube, à Paris, pour commémorer le 50e anniversaire du Traité de l'Élysée.

www.lestube.fr

Publications récentes de l'OSCE

Rapport annuel 2012 du Secrétaire général de l'OSCE. Publié par le Bureau du Secrétaire général, Section de la presse et de l'information (disponible en anglais, autres langues de l'OSCE à paraître sous peu)

OSCE Guide on Non-military Confidence-building measures. Publié par le Centre de prévention des conflits, Vienne (disponible en anglais et en russe)

2013 Social Media Guidebook. Publié par la Représentante pour la liberté des médias (disponible en anglais et en russe)

The Online Media Self-Regulation Guidebook. Publié par la Représentante pour la liberté des médias (disponible en anglais et en russe)

Guide to the Digital Switchover, version en Bosnienne. Publié par la Représentante pour la liberté des médias (disponible en arménien, en bosnienne, en russe, en serbe et en tadjik)

Handbook of Best Practices at Border Crossings: a Trade and Transport Facilitation Perspective, version en russe. Publié par l'OSCE et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (disponible en anglais et en russe)

The Moldovan-Administered Latin-Script Schools in Transnistria. Publié par la Mission de l'OSCE en Moldavie et le Haut Commissaire pour les minorités nationales (La Haye) (disponible en roumain)

Reporting on Human Trafficking Manual. Publié par le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, en coopération avec la faculté de journalisme de l'Université d'État de Moscou et l'Union russe des journalistes (disponible en russe)

Manual for Teaching Human Rights in the Armed Forces. Publié avec le soutien du Bureau de l'OSCE à Erevan (disponible en arménien)

Defamation and insult. Élaboré par la Europe in Law Association avec le soutien du Bureau de l'OSCE à Erevan (disponible en anglais et en arménien)

Violence, intimidation and legal cases against journalists and media in Armenia 2012. Élaboré par des journalistes d'investigation avec le soutien du Bureau de l'OSCE à Erevan (disponible en anglais et en arménien)

Lancement

Le réseau OSCE MenEngage a été lancé à Vienne le 28 janvier 2013. Il réunit des hommes liés à l'OSCE qui s'emploieront à promouvoir l'égalité entre les sexes. Vous avez envie de les rejoindre ? Contactez Robert Hampshire au Secrétariat de l'OSCE ou le lieutenant-colonel Simon Macrory-Tinning à la Mission permanente du Royaume-Uni à Vienne.

L'OSCE au marathon de la ville de Vienne



